

REPUBLICQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

BUREAU DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL
POUR LE SAHEL

PROJET DE
POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

RAPPORT PROVISOIRE

DAKAR, NOVEMBRE 2009

DOCUMENT PROVISOIRE PREPARE PAR
PAPA IBRAHIMA NDAO, CONSULTANT EN PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	<u>03</u>
AVANT-PROPOS	<u>04</u>
I.- INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL	<u>05</u>
II.- SITUATION DE L'EMPLOI	<u>07</u>
II.1.- Secteurs public, parapublic et mixte	07
II.2.- Secteurs modernes non publics	07
II.3.- Secteur informel	08
II.4.- Secteur rural	09
III.- REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI DE 1 997	<u>10</u>
III.1.- Principales actions et mesures mises en œuvre depuis 1997	10
III.2.- Contraintes de mise en œuvre de la Politique de l'emploi	13
IV.- FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI	<u>16</u>
IV.1.- Vision du Sénégal du futur en matière d'emploi et de chômage	16
IV.2.- Enjeux et Défis de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi	18
IV.3.- Fondements économiques de la Nouvelle Politique de l'Emploi	25
IV.4.- Finalité, Objectifs généraux et Modèle économique de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi	26
V.- STRATEGIES ET PROGRAMMES 2 010 – 2 015	<u>28</u>
V.1.- <u>Stratégie 1</u> : "Promotion de l'emploi dans les politiques macroéconomiques et Mise en œuvre de réformes structurelles"	28
V.2.- <u>Stratégie 2</u> : "Appui a la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels"	36
V.3.- <u>Stratégie 3</u> : "Développement de programmes publics opérationnels de création d'emplois"	40
V.4.- <u>Stratégie 4</u> : "Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail"	49
VI.- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<u>54</u>
VI.1.- Principes directeurs et Cadre de planification	54
VI.2.- Cadre institutionnel	55
VI.3.- Système de suivi-évaluation	57
VI.4.- Système d'information et de communication	58
VI.5.- Coût et Financement de la Politique Nationale de l'Emploi	58
ANNEXES	<u>59</u>
A.- Plan d'Actions Prioritaires (2 010)	60
B.- Plan d'Actions à Moyen Terme (2 011 – 2 015)	66
C.- Liste des indicateurs d'impact de la Nouvelle Politique de l'Emploi	69

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APIX	: Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ANEJ	: Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANPE	: Agence Nationale Pour l'Emploi
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIEL	: Centre d'Initiative pour l'Emploi Local
CNPE	: Convention Nationale Etat – Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
CONGAD	: Conseil des Organisations Non Gouvernementales pour le Développement
DSRP	: Document de Stratégie (de Croissance et) de Réduction de la Pauvreté
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc CFA
FNAE	: Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPEF	: Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
FNPJ	: Fonds National de Promotion de la Jeunesse
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
NEPAD	: Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
NPNE	: Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OFEJBAN	: Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONEQP	: Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROME	: Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
SCA	: Stratégie de Croissance Accélérée
SCN	: Service Civique National
SIME	: Système d'Information sur le Marché de l'Emploi
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UCSPE	: Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

AVANT - PROPOS

Dans le cadre de sa mission d'appui au Gouvernement du Sénégal, le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail pour le Sahel a répondu favorablement à la demande exprimée par le Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles pour la réalisation d'une étude de réactualisation de la Politique Nationale de l'Emploi du Sénégal.

Celle-ci est destinée à remplacer le projet de Nouvelle Politique nationale de l'Emploi adopté par le "Comité national intersectoriel de suivi pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de la Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté" en février 2006, celui-ci n'ayant pas été adopté par le Gouvernement. Plus qu'une simple actualisation, il représente une refondation substantielle de la Politique de l'Emploi dans quelques uns de ses aspects essentiels, avec une démarche articulée avec les objectifs, stratégies, orientations et programmes de la deuxième phase du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2) et dans la perspective du futur DSRP 3 (2011-2015) ¹.

En effet, une simple réactualisation n'aurait pas été à la hauteur des attentes des populations, ni des ambitions de l'Etat et constituerait probablement un exercice vain car sans effet réel sur les options du Gouvernement déjà fixées dans le DSRP-2. La nouvelle ambition à fixer au Ministère de l'Emploi sera plutôt de refonder la politique de l'emploi au Sénégal, en donnant à celle-ci une place plus centrale dans les politiques de croissance économique et de lutte contre la pauvreté actuellement mises en œuvre.

Par ailleurs, les orientations proposées sont exclusivement centrées sur les domaines directement en relation avec la lutte contre le chômage et le sous-emploi, à l'exclusion de ceux plus annexes (population, éducation, santé, ...) dont les effets sur l'évolution de l'emploi sont relativement indirects et/ou à long terme. Elles sont déclinées en plusieurs programmes opérationnels et lignes d'intervention, sur la base des acquis existants autant au sein du Ministère de l'Emploi qu'au niveau des autres Ministères compétents en la matière (Ministère de la Jeunesse et Ministère de la Femme, notamment). En tant que document de politique, il ne donne pas le contenu détaillé des programmes opérationnels proposés.

Enfin, la Politique nationale de l'Emploi présentée ci-après ne comporte pas de développements se rapportant aux contextes, problématiques et perspectives économiques généraux ni à ceux concernant les autres secteurs ou domaines économiques et sociaux sectoriels. Ceux-ci sont déjà traités de façon consensuelle dans le DSRP-2, au terme d'un processus participatif largement ouvert à l'ensemble des parties prenantes. Le futur DSRP 3 est censé procéder à leur mise à niveau, le moment venu. Pour la même raison, les éléments de prospective à long terme ne sont ni analysés, ni même présentés, dans la mesure où l'horizon du prochain DSRP ne dépassera probablement pas 2015. En conséquence, seuls sont analysés les éléments de contexte, de problématique et de perspectives économiques, financiers ou sociaux se rapportant directement à l'emploi, au sous-emploi et au chômage ².

La NPNE proposée a pour ambition d'être incluse telle quelle dans le futur DSRP--3, sous réserve de sa validation technique par les organes compétents et adoptée par le Gouvernement.

¹ Ou de toute autre politique de développement économique et social sur la même période.

² Le présent document reprend les informations contenues dans le projet de Nouvelle Politique nationale de l'Emploi de 2006, sauf quand des statistiques plus récentes sont disponibles.

I.- INTRODUCTION ET CONTEXTE

La préoccupation des questions d'emploi a toujours figuré parmi les grands objectifs du Gouvernement. Cette préoccupation était cependant implicite dans deux types de politiques :

- la politique de croissance économique dont le but est de favoriser le développement économique. L'emploi y est considérée comme une finalité mais pas comme un objectif direct. Cette approche consistant à supposer que la croissance crée l'emploi de façon mécanique, il en résulte que l'on met surtout l'accent sur la croissance sans mettre en place les mécanismes nécessaires pour que la croissance génère des emplois ;
- la politique sociale visant à atténuer la situation difficile des groupes sociaux vulnérables. La politique de l'emploi s'est surtout inscrite dans ce cadre social, à travers des mesures incitatives et des programmes d'action généralement ciblés sur quelques catégories sociales ou sur quelques types d'activités.

Mais aujourd'hui, le postulat de base est que la politique de croissance doit être complétée et accompagnée par une politique active de l'emploi. Cette option se justifie par le fait qu'il y a plusieurs profils de croissance possibles se traduisant par des niveaux d'efficacité différents en terme d'emploi, et qu'il existe plusieurs façons d'utiliser les résultats de la croissance, plus ou moins favorables à l'emploi.

La persistance des difficultés économiques, l'émergence plus forte des problèmes de chômage, de sous-emploi et de pauvreté, accentués par l'exode vers les villes et l'émigration croissante ont contribué à faire évoluer les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que les approches vont vers des conceptions plus globalisantes et plus dynamiques dans la recherche de solutions aux problèmes d'emploi. L'emploi a ainsi émergé au milieu des années 90 comme thème majeur de l'action de l'Etat, qui a défini et mis en œuvre une Politique nationale de l'Emploi en 1997.

Cependant, malgré l'existence de cette politique qui constitue aujourd'hui le cadre de référence des actions et stratégies en matière d'emploi après avoir fait l'objet d'un large consensus entre représentants de l'Administration publique, des syndicats de travailleurs, des organisations d'employeurs et de la société civile, force est de constater qu'il n'a pas encore été possible de la mettre en œuvre pour juguler durablement le chômage et le sous-emploi.

La situation reste toujours aussi critique et la plupart des difficultés identifiées au moment de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi en 1995 demeurent encore actuelles, dans une large mesure.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- le niveau élevé du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté ;
- l'insuffisance de l'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques de croissance et de développement ;
- les problèmes liés à la maîtrise de l'information sur le marché de l'emploi et le manque de coordination des initiatives qui rend difficile la collecte des données ;
- l'absence de leadership institutionnel du département en charge des questions d'emploi au sein de l'appareil gouvernemental ;
- les difficultés de financement de l'emploi et l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié des bailleurs de fonds.

Toutes les questions ci-dessus évoquées, de même que les changements intervenus dans l'environnement national et international, font qu'il est aujourd'hui nécessaire de réactualiser la politique nationale de l'emploi pour la réorienter et mettre en place un cadre plus adapté et plus efficace en faveur de la promotion de l'emploi.

Le présent document de Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi comprend, en plus du chapitre introductif et contextuel :

- un deuxième chapitre traitant de la situation de l'emploi, du chômage et du sous-emploi dans toutes leurs dimensions sectorielles ;
- un troisième chapitre consacré à une rapide revue de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'Emploi de 1997 qui fait l'objet de la réactualisation ;
- un quatrième chapitre qui définit et pose les fondements de la Politique de l'Emploi, notamment en relation avec l'accélération de la croissance économique et la lutte durable contre la pauvreté ;
- Un cinquième chapitre qui donne le détail des stratégies composant la Nouvelle Politique proposée, avec la description de leurs programmes opérationnels ;
- Un sixième chapitre qui traite des modalités de mise en œuvre de la Nouvelle politique ;
- Des annexes composées du Plan d'actions prioritaires et du Plan d'actions à moyen terme ainsi que d'une analyse des risques.

II.- SITUATION DE L'EMPLOI

Le Secteur moderne connaît une quasi-stagnation de ses effectifs depuis une vingtaine d'années. Cependant, une certaine reprise est notée depuis 2000.

II.1.- SECTEURS PUBLIC, PARAPUBLIC ET MIXTE

Au niveau de la Fonction publique, l'Etat qui était le plus grand employeur du secteur avait pratiquement suspendu ses recrutements avec les contraintes de gestion de la masse salariale liées au Programme d'Ajustement structurel. L'effectif de la Fonction publique s'est ainsi stabilisé autour de 65.000 agents sur une période de près de quinze ans. Au cours des dernières années, les effectifs ont ainsi régulièrement baissé. De 66.310 en 1997, ils sont passés à 65.984 en 1998, pour atteindre 65.954 en 1999.

Cependant, depuis 2000, avec la reprise de la croissance, le vieillissement des agents de la Fonction publique et la volonté politique affichée par les pouvoirs publics, l'Etat a consenti des efforts considérables dans le recrutement de jeunes diplômés. Ainsi, ces dernières années, des recrutements ont été faits : 2.642 en 2000, 2.344 en 2001 et 3.699 en 2002. Un recrutement spécial de 15.000 agents a été réalisé pour les années 2003, 2004 et 2005, à raison de 5.000 par an.

II.2.- SECTEURS MODERNES NON PUBLICS

Dans le secteur moderne privé, selon le CUCI,³ l'effectif des salariés connaît une évolution erratique. Il est passé de 83.226 en 2000, 80.106 en 2001, 82.024 en 2002 et 73.301 en 2003. La plus grande partie des salariés sont dans le sous-secteur de l'industrie, qui compte pour près de 48,83% des effectifs totaux des entreprises. Les emplois dans le secteur privé et dans le secteur parapublic ont beaucoup souffert des politiques d'ajustement, de la privatisation et d'un environnement économique difficile.

Malgré tout, un certain dynamisme a été noté ces dernières années, avec une progression constante du nombre de contrats de travail (à durée déterminée ou indéterminée) enregistrés dans le secteur privé moderne :

- . 20.157 en 1999,
- . 22.666 en 2000,
- . 25.174 en 2001,
- . 27.089 en 2002,
- . 29.508 en 2003
- . et 31.525 en 2004.

Ainsi, 156.119 nouveaux contrats ont été enregistrés par l'Administration du Travail dans le secteur privé moderne⁴ entre 1999 et 2004.

Les organisations non gouvernementales (ONG) créent également directement des emplois pour les besoins de leur fonctionnement et de la mise en œuvre de leurs projets, ainsi que des emplois indirects résultant des projets et programmes exécutés. Le CONGAD n'est pas la seule organisation faîtière des ONG, mais elle est certainement la plus représentative et la plus dynamique dans ce domaine. Il regroupe 150 organisations membres qui interviennent surtout en zone rurale, pour le développement de services sociaux de proximité.

³ Centre Unique de Collecte de l'Information de la Direction de la Prévision et de la Statistique

⁴ Source : Service des Statistiques du Travail/ Ministère Fonction publique, Travail et Emploi

Le mouvement coopératif sénégalais quant à lui regroupe les coopératives de tous les secteurs économiques et les mutuelles d'épargne et de crédit. Il compte un effectif de plus de 2.500.000 sociétaires répartis ainsi qu'il suit :

- Coopératives rurales et agricoles : 358 coopératives rurales, 4500 sections villageoises, 90 coopératives forestières, 165 coopératives d'éleveurs, 16 coopératives maraîchères, 5 coopératives de pêches ; elles comptent plus de 1.800.000 sociétaires ;
- Coopératives d'habitat et de construction : 6006 avec près de 150.000 sociétaires, plus de 15 milliards FCFA d'épargne dans les banques de la place ;
- Coopératives artisanales d'art, de production et de service : 125, avec 134.236 sociétaires ;
- Coopératives de consommation : 122, avec 12.800 membres et 4 milliards de chiffres d'affaire ;
- Mutuelles ou Coopératives d'Epargne et de Crédit, avec près de 160 caisses pour plus de 400.000 sociétaires.

Le nombre d'emplois directs créés par les administrations privées (ONG, associations, coopératives..) est passé de 6.113 en 1994 à près de 50.000 emplois en 2002, d'après les enquêtes ESAM I et ESAM II.

II.3.- SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel est un phénomène qui s'est fortement développé depuis les années 70, avec la persistance de la crise. Depuis, il connaît une croissance exponentielle. Selon les données de l'enquête 1-2-3⁵ pour la région de Dakar, le secteur des entreprises privées informelles constitue de très loin le premier pourvoyeur d'emploi, avec environ 510.100 personnes en activité, soit 76,4% du total des actifs occupés. Cet effectif est très insuffisant, au regard de la taille de la population potentiellement active, qui y est de 1.467.701⁶ personnes. La main-d'œuvre dans ce secteur est entièrement concentrée dans des établissements de 1 à 20 personnes. Environ 80% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 45,8% sont des emplois indépendants.

Secteur refuge par excellence, l'informel s'est aujourd'hui imposé dans le paysage économique et social par son dynamisme et sa capacité d'adaptation. Son rôle d'incubation de certaines unités de production est certain, car il constitue un important vivier d'activités et une pépinière de chefs d'entreprise qui peuvent, à la faveur du développement de leurs activités, se formaliser pour intégrer le secteur moderne. Il faut cependant mentionner les relations timides entre les entreprises artisanales et celles du secteur moderne, en matière de sous-traitance et de mobilité professionnelle, en particulier sur les emplois/métiers pour lesquels il y a insuffisance de formation professionnelle conventionnelle.

Les emplois informels sont répartis de façon relativement égale entre les services (34,9%), le commerce (32,9%), et l'industrie (28,8%). C'est le secteur qui emploie la main-d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine (45,9% de femmes contre 28,8% dans l'Administration publique, par exemple). L'ancienneté dans l'emploi y est plus faible que dans les autres secteurs et les revenus moyens plus bas (38.400 FCFA par mois) pour une durée hebdomadaire de travail plus longue (47 heures).

⁵ Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3: l'Emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar, réalisée en 2002 par la DPS

⁶ Source DPS : ESAM 2001/2002

L'artisanat est le second pourvoyeur d'emplois dans les activités de production, après l'agriculture. De ce fait, il constitue, pour l'économie sénégalaise, un potentiel très important en matière d'emploi qu'il faudrait davantage développer et mieux utiliser. Par son poids économique, son ancrage territorial, son insertion dans les réseaux économiques et de relations sociales et sa capacité d'adaptation, l'artisanat sénégalais présente des atouts essentiels pour la réalisation des objectifs de créations d'emplois de l'Etat.

En effet, les activités de production artisanale de biens regroupent différents corps de métiers dont la boulangerie est le plus grand employeur, avec 64 % des effectifs, suivie de la couture (12 %). Dans le commerce, les fruits et légumes constituent, avec 32,3 %, le plus grand pourvoyeur d'emplois.

L'artisanat occupe ainsi une frange importante de la population active du secteur informel. En effet, près de 400.000 personnes réparties en 120 corps de métiers y travaillent dans environ 123.000⁷ petites unités de production. L'artisanat constitue de ce fait, sur le plan social, un secteur qui assure la régulation du marché de l'emploi en faveur des populations sous-employées ou sans formation. En effet, il est constitué en majorité de personnes provenant de milieux défavorisés et d'autres qui ont été exclues du système éducatif conventionnel. Il joue donc un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, à travers les occupations et les revenus que celles-ci génèrent. Il contribue enfin à la formation professionnelle des jeunes à travers l'apprentissage.

II.4.- SECTEUR RURAL

Le secteur rural reste encore le premier pourvoyeur d'emplois, même si sa part dans l'emploi global a diminué légèrement, en raison de l'exode rural. En effet, entre 1988 (RGPH) et 2001(ESAM), la population active occupée rurale est passée de 71,1% à 70,5% de la population active occupée⁸.

Ce phénomène est en grande partie dû à la longue crise que le secteur a traversé, à l'aggravation du sous-emploi visible, à la baisse constante des rendements agricoles et à la chute des revenus réels des ruraux. Malgré tout, sur les 1.624.675 emplois créés entre 1988 et 2001, le milieu rural en a contribué pour 1.133.918, soit 69,8%. Cependant, ces performances du secteur cachent une précarisation poussée de l'emploi rural qui reste marqué par un sous-emploi élevé et une faiblesse de la productivité et de la rémunération du travail.

En définitive, le secteur moderne est loin de pouvoir absorber les milliers de nouveaux demandeurs d'emploi qui, chaque année, viennent augmenter le nombre de chômeurs. Le secteur informel se présente, face à cette situation, comme un exutoire pour de nombreux demandeurs d'emploi, mais avec des types d'emplois peu décents au regard des conditions de travail, de la protection sociale, du niveau de qualification de la main-d'œuvre, de la productivité et du niveau de rémunération. Quant à lui, le secteur rural possède encore des potentialités non exploitées en matière de création d'emploi.

⁷ Etude du milieu pour la mise en œuvre du projet test de formation en alphabétisation fonctionnelle des artisans; Pape Touty SOW, mai 2005

⁸ Sources DPS : RGPH 1988, et ESAM 2001/2002

III.- REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI DE 1 997

III.1.- PRINCIPALES ACTIONS ET MESURES DE PROMOTION DE L'EMPLOI MISES EN ŒUVRE DEPUIS 1997

Suite à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi en 1997, un Plan d'action pour l'Emploi (PAE) contenant cinq (5) grands programmes a été adopté. Malgré la non mobilisation du financement escompté, plusieurs stratégies et projets définis dans cette Politique ont été mis en œuvre en tout ou partie.

Plusieurs actions et mesures ont été ainsi réalisées par l'Etat, depuis 1997. Les plus importantes et/ou les plus emblématiques sont présentées ci-après.

⇒ **L'amélioration du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi** a été amorcée, avec trois grands projets lancés mais toujours en recherche de validation politique et/ou de financements :

- **Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME)**, prévu pour couvrir 22 catégories professionnelles et 66 domaines d'activités pour lesquels des fiches emplois-métiers doivent être élaborées ; ce référentiel donnera plus de souplesse, de lisibilité et de flexibilité au marché du travail et facilitera la mobilité professionnelle encore limitée au Sénégal ; l'expérience engagée porte sur l'Hôtellerie-Restauration-Tourisme et celle portant sur les Bâtiments-Travaux publics est en cours depuis 2005, avant l'extension du projet aux autres secteurs.
- La redynamisation du Service de la Main-d'œuvre, engagée en attendant la mise en place de l'**Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)** ; des contrats d'objectifs ont été signés avec les inspections régionales du Travail des quatre régions les plus industrialisées hors Dakar (Thiès, Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis) dans le but de développer la fonction « emploi » dans leurs activités administratives et de contrôle.
- Le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME), mis en place au sein du Ministère chargé de l'Emploi et qui a permis la réalisation de plusieurs activités techniques, notamment :
 - un "Recensement général des demandeurs d'emploi" (1999) ;
 - une "Enquête nationale sur le travail journalier" (2001) ;
 - une "Etude de suivi du devenir professionnel des diplômés d'études supérieures, d'enseignement technique et de formation professionnelle" (2002);
 - une "Etude diagnostique du système d'information sur l'emploi et la formation et d'évaluation des besoins en informations des utilisateurs potentiels"
 - et une "Etude de faisabilité pour la mise en place d'un **Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP)**" ; celui-ci sera l'outil opérationnel du SIME et constituera un moyen de renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail pour les années à venir ainsi qu'un outil indispensable de pilotage et d'aide à la décision.

⇒ **Le développement de la communication sociale avec les acteurs** est mis en œuvre à travers l'organisation de la **Semaine Nationale de l'Emploi**. Cette semaine constitue un axe majeur de la Politique Nationale de l'Emploi. Trois éditions ont déjà été tenues en 2000, 2002 et 2004. Cet événement biennal constitue un temps fort d'échanges et de réflexion sur les problèmes de l'emploi.

⇒ **La mise en place de fonds de financement pour la promotion de l'auto-emploi et la correction des discriminations dans l'accès à l'emploi des groupes-cibles défavorisés sur le marché du travail.** La mise en place d'instruments de ce type constitue un axe important de l'intervention de l'Etat et vise à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi par le biais de l'emploi dit non salarié, à des conditions financières plus douces que celles en vigueur sur le marché bancaire. Les objectifs poursuivis sont la lutte contre le chômage et le sous-emploi et la génération d'emplois durables dans les différents secteurs de l'économie. Les fonds les mieux dotés sur le plan financier sont les suivants :

- **Le Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE)** bénéficie d'une dotation cumulée de plusieurs milliards et demi pour le financement de ses actions ; depuis 2000, plusieurs milliers de projets ont été financés, avec la création de plus de 11.000 emplois directs et indirects.
- **Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)**, créé en 2000 avec une dotation globale de plus de 10 milliards pour le financement des jeunes âgés de 18 à 35 ans, sans apport personnel, ni garantie. Entre 2000 et 2005, 2.378 projets ont été financés pour 12.400 emplois directs créés.
- **Le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin**, créé en 2004 avec, pour mission, de promouvoir l'emploi des femmes ; entre 2004 et 2005, le fonds a financé 137 projets, pour un montant de près d'un milliard de FCFA, permettant ainsi la création ou la consolidation de 940 emplois directs et indirects.
- **Le Programme d'Appui à l'Insertion socio-professionnelle des Diplômés des Instituts et Universités de Langue Arabe**, qui a pour objectif de lutter contre le chômage des diplômés de langue arabe, en renforçant leurs compétences et capacités professionnelles pour faciliter leur intégration dans le secteur productif par la création de petites et microentreprises (54 projets ont été financés, avec 97 emplois directs et 235 emplois indirects).
- **Le projet ASC / Emploi – Jeunes**, qui a bénéficié d'une dotation budgétaire de plus d'un milliard FCFA et financé plus de 120 projets dans les 11 régions du pays ; près de 450 emplois directs et indirects ont été créés en faveur des jeunes membres du Mouvement associatif.
- **Des initiatives promotionnelles plus ciblées sur certaines activités et/ou régions** telles que (i) le **Projet "Petites et Grandes Laiteries"** mis en place en partenariat avec la SODEFITEX en 2000 et qui a permis la mise en place de 08 unités à Tambacounda, Kaolack et Kolda ; (ii) le **Rayon laitier de Dahra** relancé avec une assistance financière du FNAE et destiné aux femmes transformatrices-productrices pour l'ouverture de points de vente ; (iii) le **Projet de promotion de la filière pisciculture dans la vallée du fleuve Sénégal** développé en partenariat avec l'IFAN (1 station d'alevinage à Richard-Toll, 2 fermes de grossissement à Podor et Saint-Louis et 1 unité expérimentale de fabrication d'aliments de poisson).

⇒ **La renégociation de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes** constituait déjà un axe stratégique important de la première Politique Nationale de l'Emploi de 1997. A la suite de l'évaluation de sa première version couvrant la période 1987-2000, une nouvelle Convention a été signée en 2000 avec le Patronat sénégalais représenté par le Conseil National du Patronat et la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal.

La Convention est un instrument destiné à renforcer l'employabilité des jeunes, grâce à l'apprentissage et à d'autres formes de séjour en entreprise. Par ce moyen, l'Etat propose aux entreprises de recruter des jeunes stagiaires en prenant en charge une grande partie des frais suivant des modalités diverses. Depuis avril 2000, plusieurs milliers de jeunes ont ainsi pu être placés, malgré le fait que 2 programmes sur 4 n'aient pas été réellement activés.

- ⇒ **L'implication des collectivités locales et des associations dans la dynamisation de l'emploi local** représente également une stratégie importante de la Politique Nationale de l'Emploi de 1997. Dans ce cadre, un projet de mise en place de Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local (CIEL) a été élaboré, qui constitue une approche novatrice fondée sur la promotion et la gestion de proximité de l'emploi avec une approche locale en partenariat avec les collectivités territoriales. Il est prévu de mettre en place des CIEL au sein de 08 communes du Sénégal, ces structures devant constituer des relais pour le Ministère de l'Emploi.
- ⇒ **La mise en place de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)** vient en renforcement du dispositif institutionnel destiné à stimuler la création d'emplois. Créée en février 2001, l'ANEJ est placée sous la tutelle du Ministère chargé de la Jeunesse et offre des services d'information, de conseil, d'assistance et d'appui pour la création d'activités productives, avec plusieurs réalisations à son actif :
 - Appui-conseil et encadrement pour l'accès à l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de jeunes ;
 - Elaboration de milliers de plans d'affaires pour les jeunes, à destination des organismes de financement ;
 - Création de plusieurs centaines d'emplois en faveur des jeunes filles dans le cadre du Programme "Jeunes Filles en Affaires" financé par le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ).
- ⇒ **La mise en œuvre du Plan National d'Actions pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ)** s'inspire largement, sous l'égide Ministère de la Jeunesse, de la Politique Nationale de l'Emploi de 1997 et s'inscrit également dans le sillage du Programme YEN (Youth Employment Network). Le PANEJ est le résultat d'une démarche consensuelle ayant impliqué l'Etat, les Employeurs, les Syndicats, les Jeunes et la Société civile et son élaboration répond aux engagements pris par le Sénégal, en tant que pays prioritaire auprès des Nations Unies en matière de promotion de l'emploi des jeunes.
- ⇒ La mise en place d'un **Service Civique National (SCN)** constitue une autre réalisation importante dans ce domaine. Il a pour mission de promouvoir auprès des jeunes le volontariat national ainsi que la citoyenneté et de leur offrir l'occasion d'apprendre et d'exercer un métier pendant deux ans. Le SCN a effectivement démarré ses activités en 1999 et joue déjà le rôle d'une véritable école de formation citoyenne et professionnelle. Les deux années passées au Service civique national renforcent les chances du jeune volontaire de trouver un emploi et d'obtenir une insertion professionnelle durable. Plus de 2.400 jeunes volontaires ont déjà été mobilisés, dont une forte cohorte de Volontaires d'Appui à l'Agriculture mobilisés dans le cadre du Programme national "Jeunes dans les Fermes Agricoles".
- ⇒ Un programme dénommé "**Maison de l'Outil**" est également en cours de réalisation sous l'égide du Ministère de la Jeunesse, avec pour objectif le soutien aux efforts de formation et d'insertion professionnelle des jeunes à travers l'exploitation des filières techniques et artisanales.

Dans ce cadre, un vaste programme de construction de Maisons de l'Outil a été lancé, pour un coût global de 1.432.000.000 FCFA et la construction et l'équipement de trente quatre (34) Maisons dans divers départements du pays. Il est attendu de ce programme la facilitation de l'insertion d'au moins 10.000 jeunes, d'une part par la mise à disposition de matériels et d'outils de travail, d'autre part par leur formation à l'esprit d'entreprise.

- ⇒ La signature de la **Charte nationale sur le Dialogue social**, le 22 novembre 2002 suivie de la mise en place du **Comité national de Dialogue social (CNDS)** en juillet 2003, entrent également en droite ligne de l'amélioration des relations entre l'Etat et les partenaires sociaux, avec des répercussions positives attendues dans le pilotage, la coordination et le suivi-évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi.

Il en est de même, sur le plan de la protection sociale, de l'installation en 2005 du Comité de Surveillance et de Régulation des Institutions sociales (COSRIS), qui s'ajoute aux actions plus structurelles telles que les réformes paramétriques du système de retraite et les mesures d'amélioration des prestations financières des institutions de sécurité sociale intervenues depuis 2000.

- ⇒ Enfin, sur le plan de la **flexibilité du marché du travail**, plusieurs décrets et arrêtés d'application de la loi n°97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail ont été préparés et adoptés ces dernières années. Plusieurs autres textes restent cependant à prendre, qui seraient de nature à impacter plus efficacement la création d'emploi dans les entreprises privées et à induire une évolution plus favorable du marché du travail.

III.2.- CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La revue effectuée ci-dessus sur les initiatives des pouvoirs publics en matière de promotion active et directe de l'emploi montre à l'évidence l'importance des efforts engagés, avec des niveaux globaux de financement relativement importants pour le Budget de l'Etat. Bien que des informations suffisamment fiables et complètes ne soient pas disponibles pour renseigner quant à la qualité, la productivité et la durabilité économiques des emplois ainsi créés, il y a lieu de mettre en évidence que ces actions et mesures ont contribué à sortir du chômage plusieurs dizaines de milliers de Sénégalais ou à atténuer la précarité de leurs situations en matière d'emploi et/ou de revenu.

Des contraintes plus ou moins lourdes et de natures diverses ont négativement influé sur les performances obtenues.

- ⇒ **Les performances insuffisantes enregistrées par l'économie nationale** sont essentiellement liées à la faiblesse du volume et du rythme des investissements. En effet, si le taux d'investissement est en croissance régulière depuis 2002, des efforts restent encore à faire pour relever davantage son niveau. L'objectif visé est de porter le taux d'investissement de 21% en 2005 à 25 ou même 30% à moyen terme.

En ce qui concerne la croissance, elle n'a pas créé d'emplois en nombre suffisant et à un rythme comparable à celui de la demande sociale, même avec un taux annuel moyen maintenu pendant quelques années au dessus de 5%. Cette situation s'explique notamment par le fait que la croissance est portée par des secteurs peu intensifs en main-d'œuvre, et la baisse du taux de croissance enregistré en 2008 ainsi que les perspectives négatives à cet égard promettent des performances encore plus faibles en termes de créations nettes d'emplois.

- ⇒ **L'instabilité institutionnelle de l'Administration de l'Emploi** a constitué une des principales caractéristiques du secteur public de l'Emploi au cours des dix dernières années. Celle-ci a pris la forme de changements incessants du périmètre administratif de l'Administration en charge de la Politique de l'Emploi et/ou du titulaire de la fonction ministérielle, ce qui a fortement retardé le fonctionnement desdits services et réduit leurs dispositions à répondre efficacement aux enjeux et défis posés par une demande d'emploi de plus en plus pressante.
- ⇒ **Les déficits en matière de pilotage et de coordination des actions et mesures de promotion de l'emploi** sont en relation directe avec la multiplicité des acteurs publics intervenant dans la promotion de l'emploi. Outre le Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles qui a mission de gérer la Politique nationale de l'Emploi, plusieurs ministères assurant la tutelle de catégories sociodémographiques (Jeunesse et Femmes, principalement) ou de secteurs économiques (Agriculture essentiellement) développent actuellement des actions spécifiques de promotion de l'emploi. Il en est de même de certaines structures non gouvernementales, telle que l'APIX qui a pris une place importante dans ce système.

L'inexistence d'une Politique nationale de l'Emploi validée par le Gouvernement, la faiblesse institutionnelle ainsi que les déficits en moyens humains et matériels du Ministère officiellement chargé de l'Emploi sont les principales explications de cette situation.

- ⇒ **Les retards dans la mise en place de structures publiques de l'Emploi nécessaires à la performance** constituent une contrainte opérationnelle majeure, dans la mesure où certaines d'entre elles n'ont pas pu disposer des cadres juridiques adéquats leur permettant de mettre en œuvre et de développer correctement leurs programmes. Il en est ainsi :
- de l'Agence Nationale pour l'Emploi dont le projet de décret a été pourtant approuvé par le Conseil d'Etat (cette situation limite considérablement les capacités d'intervention en matière de "services de main-d'œuvre") ;
 - du Fonds National d'Actions pour l'Emploi qui fonctionne sans statut juridique clair (ce qui constitue une contrainte à son bon fonctionnement et une limite à l'appui des bailleurs de fonds intéressés) ;
 - de la "Cellule interministérielle HIMO" dont la mise en place est retardée ;
 - de la création du "Centre National de Production et de Productivité" en partenariat avec le secteur privé.
- ⇒ **La faiblesse des financements publics** explique que plusieurs stratégies de promotion de l'emploi aient connu de sérieuses difficultés de mobilisation de financements et n'aient pas été mises en œuvre. On notera ainsi que des projets importants et dont les études sont finalisées depuis plusieurs années n'ont pas pu être réalisés. C'est le cas, notamment, du Programme de Développement de l'Emploi rural dans la région de Tambacounda, élaboré en 1999 avec l'appui de la FAO et du PNUD, ainsi que des Programmes de même type qui s'en sont suivis pour les régions de Kaolack et de Saint-Louis.

Il convient cependant de signaler que quelques stratégies ont été mises en œuvre, aussi bien par le Ministère chargé de l'Emploi que par les autres ministères (Jeunesse et Femme, principalement), pour l'essentiel avec les moyens du Budget de l'Etat.

- ⇒ **Les retards dans la mise à niveau du cadre juridique régissant le marché du travail** concernent aussi bien le Code du Travail que le Code de la Sécurité sociale, qui présentent des insuffisances considérées comme rédhibitoires pour la promotion de l'emploi.

Le Code du Travail voté depuis 1997 connaît encore, en effet, des difficultés d'application dans certains secteurs, du fait de l'absence des textes d'application pourtant prévus par la loi (textes relatifs au placement de main-d'œuvre, par exemple), même si des efforts significatifs ont été enregistrés au cours des dernières années.

Les difficultés de mise en œuvre concernent également le Code de la Sécurité sociale, particulièrement en ce qui concerne l'immatriculation des apprentis et des travailleurs journaliers, la prise en charge des travailleurs du secteur informel et celle des travailleurs intervenant dans le secteur rural.

- ⇒ **Les déficits rédhibitoires en matière d'informations sur l'emploi et la formation professionnelle** limitent, de façon importante, la qualité des analyses et, par voie de conséquence, celle des propositions de solutions aux problèmes identifiés, en plus du fait qu'ils rendent difficile la mise en œuvre d'actions adéquates et efficaces de promotion de l'emploi. En particulier, il convient d'indiquer que le marché national du travail présente des caractéristiques globalement défavorables à la performance des acteurs concernés, car sources d'inefficacité :

- un nombre hétérogène et de plus élevé d'acteurs plus ou moins indépendants les uns des autres ;
- le développement de nouvelles réalités en matière d'emploi, de formation et de promotion des activités économiques ;
- des besoins d'information et de formation croissants et diversifiés qui appellent des solutions urgentes.

Dans ces conditions, l'insuffisante coordination des interventions des secteurs public et privé ne peut déboucher que sur des doubles emplois et sur la non synergie des actions.

Les instruments actuellement disponibles ne permettent pas, loin s'en faut, de disposer d'une maîtrise réelle de l'information sur l'emploi, le sous-emploi et le chômage, d'obtenir une lecture suffisamment fiable et pertinente des véritables dynamiques du marché du travail et d'être ainsi en capacité d'apporter les réformes et correctifs immédiats et pertinents aux problèmes et difficultés identifiés.

IV.- FONDEMENTS DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi est bâtie sur une vision ambitieuse en matière d'emploi, s'inscrit dans la prise en charge des enjeux et défis nationaux en la matière et s'appuie sur des fondements essentiellement économiques.

Sa finalité et les objectifs généraux qu'elle poursuit sont définis en conséquence.

IV.1.- VISION DU SENEGAL DU FUTUR EN MATIERE D'EMPLOI ET DE CHOMAGE

C'est sur la base de la problématique de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi adoptée en 1997, des perspectives d'évolution à moyen et long terme du marché du travail ainsi que des enjeux et défis qu'il comporte que la vision du Sénégal de demain en matière de chômage, de sous-emploi et de lutte contre la pauvreté est construite. A moyen terme, cette vision prend plus spécialement en compte les nouvelles tendances fortes de l'évolution économique et sociale du pays, sur le double plan interne et externe. Elle s'appuie enfin sur les opportunités qui seront ainsi créées, qu'il appartiendra aux acteurs économiques nationaux de concrétiser au mieux des intérêts et avantages comparatifs du pays.

IV.1.1.- CROISSANCE ECONOMIQUE ET EQUILIBRE SOCIAL DANS LE SENEGAL DE 2 015

Vision 1 : Un pays progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée

Le développement économique et social du pays, y inclus le développement humain durable, apparaît comme la première dimension de la vision de l'action gouvernementale en matière de politique de l'emploi, dans le prolongement de la finalité du DSRP-2. Cette dimension, qui sous-tend la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE), est en effet la concrétisation de la philosophie basée sur la première valeur mise en avant par la vision du DSRP-2, à savoir la **"sacralisation du travail, considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté"**⁹.

L'affranchissement progressif des populations de la pauvreté trouve, en effet, un chemin direct dans l'accomplissement des objectifs d'enrichissement individuel et collectif, par la mise en valeur économique des potentiels de connaissances et de compétences professionnelles de chacun au profit de la société sénégalaise. La relation organique établie entre la promotion de l'emploi et la lutte active contre la pauvreté est ainsi affirmée avec une force prioritaire. Celle-ci autorise à considérer l'emploi comme le premier objectif de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté et l'un des premiers axes de ses programmes opérationnels.

La même relation doit être établie avec une force comparable entre la promotion de l'emploi et la croissance économique, entendue comme la création de plus en plus de richesses marchandes par les unités de production de biens et services utiles aux populations, toutes modalités de production confondues (entreprises privées modernes, secteur informel, secteur rural, secteur public, secteur associatif, emploi indépendant, auto-emploi, professions libérales, ...).

⁹ Cf. DSRP 2 Chapitre 3 : Vision et Objectifs stratégiques

Cette double relation "**place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de paire**"¹⁰ et est, sur le plan international, en conformité avec les options fondamentales des Objectifs du Millénaire pour le Développement (qui sont visés pour 2 015), du Pacte Mondial pour l'Emploi conclu en 2 009 dans le cadre de l'OIT, du NEPAD et du Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique tenu en 2 004.

IV.1.2.- EMPLOI ET CHOMAGE DANS LE SENEGAL DE 2 015

Vision 2 : Un pays ayant réussi à stopper l'accroissement du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé, à l'horizon 2 015

A l'arrivée du terme probable du futur DSRP 3 (2011 - 2015), le Sénégal sera en mesure de créer suffisamment d'emplois pour résorber les variations annuelles du stock de demandeurs d'emploi en direction de l'économie (plus de 200 000 actifs non occupés chaque année, entre 2 010 et 2 015). En **conformité avec la vision exprimée par le DSRP-2**, "la quasi-totalité des Sénégalais seront des citoyens instruits et disposeront de capacités et de compétences pour trouver des emplois décents", et "vivront dans un contexte marqué par l'égalité des chances d'accès aux opportunités économiques, avec l'élimination effective des facteurs d'exclusion sociale et de discrimination, notamment de genre et envers les groupes vulnérables comme les handicapés, les femmes en situation de vulnérabilité, etc..."¹¹

Enfin, des relations structurelles plus efficaces conduiront à une adéquation plus pertinente des formations produites par rapport aux emplois offerts par le système économique dans ses diverses composantes, ce qui permettra, en particulier, de promouvoir substantiellement l'insertion et/ou la réinsertion harmonieuses des jeunes, des femmes et des seniors dans les circuits économiques, ainsi de garantir un développement socialement équilibré du pays pour donner corps à la vision à moyen terme ainsi exprimée.

IV.1.3.- EMPLOI ET CHOMAGE DANS LE SENEGAL DE 2 025

Vision 3 : Un pays en situation de plein emploi, avec des niveaux de chômage total, de sous-emploi et de chômage déguisé comparables à ceux des pays développés

D'ici la fin des deux prochaines décennies et avec la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement qui seront engagées par le Gouvernement dans le cadre des directions dégagées par la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi, la vision est celle d'un Sénégal caractérisé par une situation de l'emploi beaucoup plus favorable, compatible avec la préservation des équilibres sociaux et politiques. Des taux comparables aux niveaux moyens constatés actuellement dans les pays développés devraient pouvoir être enregistrés en matière de chômage total, de sous-emploi et de chômage déguisé, soit environ 10 % de taux de chômage effectif en moyenne annuelle.

Une telle performance sera obtenue par la création, pendant plusieurs années, d'un nombre d'emplois suffisant pour résorber progressivement le stock actuel et les variations annuelles de stock des demandes d'emploi non satisfaites (entendues au sens d'actifs non occupés). Elle nécessitera la mobilisation de l'ensemble des énergies nationales publiques, privées et associatives ainsi que celles des partenaires internationaux.

¹⁰ Idem

¹¹ Ibidem

Le pays sera ainsi durablement débarrassé du chômage endémique élevé qu'il connaît depuis plusieurs décennies, grâce à la valorisation systématique et à l'utilisation plus efficace de ses ressources humaines. L'opérationnalisation des dimensions aussi ambitieuses de cette triple vision nécessite cependant la mise en œuvre sur toute la période considérée de stratégies multi-secteurs et multi-domaines de grande envergure bâties sur la mobilisation de l'ensemble de l'économie sénégalaise et fixées dans des programmes pertinents centrés sur la recherche du maximum d'efficacité économique, financière et sociale.

La concrétisation de ses visions nécessitera de surmonter les enjeux et défis ci-après.

IV.2.- ENJEUX ET DEFIS DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

IV.2.1.- PRINCIPAUX ENJEUX ECONOMIQUES A MOYEN TERME

→ La nécessité d'une gouvernance plus ambitieuse et plus tournée vers la mise en valeur des ressources nationales, en raison de la détérioration du contexte économique et financier international

Le DSRP 2 avait escompté, pour la décennie se terminant à l'horizon 2015, une évolution favorable du contexte de l'économie mondiale qui se caractériserait par "une réduction des obstacles aux échanges équitables et équilibrés" et qui serait "marqué par des flux importants de capitaux du Nord vers le Sud, avec une plus grande efficacité de l'aide au développement"¹². Les économies sous-régionale et africaine devaient également atteindre des niveaux élevés d'intégration, avec la mise en application de politiques et stratégies communes dans les principaux secteurs et domaines du développement, grâce notamment à la réalisation en tout ou partie des objectifs de l'UEMOA, de la CEDEAO et du NEPAD. Les opportunités ainsi créées devaient enfin permettre au Sénégal de s'inscrire durablement dans une "croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne", suffisante pour réduire l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015.

La crise économique mondiale imprévue née fin 2007-début 2008, notamment de l'éclatement des nombreux déséquilibres sur les grands marchés de biens agricoles et agroalimentaires, immobiliers et boursiers, est venue perturber de façon déterminante toutes ces perspectives positives envisagées au milieu des années 2000, occasionnant les chocs exogènes majeurs dont la non occurrence constituait une réserve explicitement exprimée par le DSRP-2. Des prévisions concordantes autorisent à considérer que la persistance de cette crise pourrait durer encore plusieurs années, mettant le Gouvernement dans l'obligation de reconsidérer partiellement les orientations de la Stratégie de Croissance accélérée et de Réduction de la Pauvreté vers une gestion économiquement plus rentable des marchés intérieurs de facteurs, de biens et de services, au premier rang desquels le marché du travail. Cet enjeu est d'autant plus central que la réduction du niveau moyen de pauvreté serait limitée, même avec la réalisation d'un taux de croissance de 7 % sur le moyen terme.

→ Une utilisation nécessairement plus efficace des ressources tirées de la coopération internationale et des relations économiques avec l'extérieur

Le coût très élevé des politiques publiques de réforme mises en œuvre pour juguler la crise économique pourrait conduire les pays partenaires du Sénégal à réadapter leur assistance financière, ce qui pourrait se traduire par une baisse globale de l'aide publique au développement.

¹² Cf. DSRP 2 Chapitre 3 : Vision et Objectifs stratégiques

De même, la crise impactera négativement les possibilités d'exportation de l'économie sénégalaise, en raison de la multiplication des barrières et autres mesures de défense érigées par les pays traditionnellement importateurs de produits sénégalais et dont certains sont conduits à prôner la préférence nationale en matière commerciale. Les investissements directs étrangers devraient également, dans la même logique, enregistrer des réductions plus ou moins significatives, d'autant que la crise internationale a également pour conséquence d'exacerber la concurrence entre les pays africains pour attirer des ressources privées tendancielllement à la baisse.

Enfin, il est attendu de la crise internationale qu'elle entraîne une baisse relative des transferts financiers opérés vers le Sénégal par les Sénégalais établis à l'étranger. Le niveau de ces mouvements financiers dépasse actuellement celui de l'aide publique au développement accordée au Sénégal avec, cependant, des performances sur l'économie nationale et locale probablement plus limitées.

La raréfaction accrue des opportunités offertes sur les marchés export de biens et services, le net renforcement de la concurrence sur les marchés financiers internationaux, les limites budgétaires des partenaires financiers publics et des investisseurs privés et la baisse probable des envois financiers des Sénégalais de l'extérieur devraient entraîner une évolution négative des ressources financières tirées de l'extérieur aussi bien à court qu'à moyen terme. Cette perspective met le Sénégal dans l'obligation de mieux exploiter ces opportunités financières extérieures, de façon à en tirer les meilleurs avantages économiques et sociaux possibles pour les populations, en termes d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

→ Une exploitation plus systématique des ressources humaines nationales pour la croissance économique et pour la lutte contre la pauvreté

La construction de bases fortes et durables capables de porter la croissance économique du pays à des niveaux élevés sur le moyen et le long termes requiert une mise en valeur plus systématique des opportunités humaines existant sur le plan intérieur. Il convient de rappeler qu'une telle option de politique de croissance accorde une place centrale à la création progressive et rapide d'une demande intérieure et nationale solvable se portant prioritairement vers les biens et services produits par les entreprises et autres unités économiques opérant dans le pays. Cette option pour la "demande intérieure" n'exclut pas celle qui privilégie les exportations et dont les limites objectives, à moyen terme tout au moins, sont incontestables. Les deux options doivent au contraire aller de paire.

Il s'agit, en conséquence, de promouvoir activement la création de revenus durables, créés dans des conditions économiquement viables et à des niveaux quantitatifs suffisamment élevés pour permettre aux populations de devenir des consommatrices solvables sur les marchés nationaux, de vivre de plus en plus décemment et ainsi, progressivement, de réduire leur niveau moyen de pauvreté. En effet, la création de revenus procure directement aux bénéficiaires les moyens de prendre en charge eux-mêmes leurs besoins sociaux (alimentation, santé, éducation, logement, sécurité sociale, transport, etc...), en leur laissant en outre le soin de faire leurs propres arbitrages face aux offres de biens et services sociaux existant sur les différents marchés.

La création d'emplois productifs et décents (au sens de l'OIT) en très grand nombre et rémunérés (en salaires ou revenus non salariaux) dans le respect des normes nationales en vigueur constitue la voie la plus efficace pour arriver à la création d'une demande intérieure de consommation forte et solvable atteignant une masse suffisamment critique pour installer l'économie dans un cercle vertueux.

Elle constitue, en outre, la voie royale pour diffuser durablement et largement les effets de revenus qui seraient entraînés par l'augmentation escomptée du taux de croissance économique et pour réduire, par ce biais, le taux et le niveau de pauvreté dans la population.

→ L'amélioration des conditions de travail et d'emploi dans le secteur moderne

Si le phénomène de la détérioration des conditions de recrutement des personnes actives à la recherche (ou occupant) d'un emploi est plus marqué dans le secteur informel et dans le secteur rural, il est également de plus en plus visible dans le secteur moderne. En effet, on y assiste de plus en plus au développement des formes d'emplois dites atypiques (travail journalier, travail saisonnier, intérim, autre type de travail occasionnel), au détriment des formes d'emplois plus permanents et décentes (CDI ou CDD).

Une telle situation semble sans doute nécessaire pour améliorer la flexibilité du travail face aux exigences de la globalisation de l'économie et de la compétitivité entre les économies nationales en forte concurrence qu'elle comporte. Cette détérioration risque cependant d'être contre-productive pour l'économie sénégalaise, dans la mesure où elle conduit progressivement à réduire le marché intérieur des entreprises sénégalaises et à fragiliser le seul segment (la main-d'œuvre) sur lequel elles sont supposées détenir un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises de l'étranger.

Il importe de remarquer que seul le secteur moderne est concerné en matière de couverture sociale des travailleurs, le secteur informel et le secteur rural, qui représentent la grande majorité des travailleurs, étant toujours exclus du système de sécurité sociale.

IV.2.2.- PRINCIPAUX DEFIS A MOYEN TERME DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

→ Une demande d'emploi en croissance de plus en plus rapide

L'évolution démographique du Sénégal pèse très lourdement sur la problématique de l'emploi, en exerçant un effet direct de poussée sur celle de la population active.

Sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel de la population générale estimé à 2,5% entre 1988 et 2003 (résultats du Recensement démographique de 2002), la croissance du nombre de personnes déclarées actives a augmenté à un rythme très élevé de près de 3,5 % par an. Ainsi, de 3.393.023 en 1988, celles-ci étaient estimées à 6.080.200 en 2005 et devraient atteindre 8.266.700 en 2015 ¹³, soit **218.650 nouveaux actifs ou demandeurs d'emplois potentiels en moyenne annuelle** au cours de cette période décennale.

Le taux de chômage national de la population âgée de quinze (15) ans et plus aurait, en revanche, légèrement diminué entre 1994 et 2001, passant de 6,8% à 5,7%. Par contre, le nombre de chômeurs âgés de quinze (15) ans et plus a légèrement augmenté, passant de 176.883 en 1994 à 183.311 en 2001. Le chômage en milieu urbain, quant à lui, est encore important, étant en effet passé de 14,10% en 1994 et 12,7% en 2001. Quant au sous-emploi, il reste encore élevé. Son taux était ainsi de 21,8% en 2001 au niveau national, avec des variations allant de 25,1% en milieu rural à 21,4% dans les villes autres que Dakar (avec 17,6 % pour cette ville). Il est actuellement estimé par certaines sources à plus de 60%. Cette situation serait largement la conséquence directe de l'exode rural, avec des ruraux représentant 63,3% des personnes sous-employées, contre 37,7% de citadins.

¹³ Source : Ministère de l'Economie et des Finances / DPP

Il convient d'indiquer que les données citées ci-dessus ont été établies dans le respect des normes internationales en la matière et donne une situation du chômage et du sous-emploi plus conventionnelle que réelle. En effet, l'évolution historique comparée des offres d'emplois (y compris pour motif de remplacement) et des demandes potentielles d'emplois (personnes actives) intervenues au cours des vingt dernières années fonde raisonnablement à considérer que les effectifs de personnes actives actuellement inoccupées doit se situer largement au-dessus des chiffres indiqués ci-dessus. Aussi bien les constatations empiriques que le ressenti des populations renforcent cette observation.

Celle-ci peut également s'expliquer plus directement par le fait que les créations brutes d'emplois décents dans l'économie s'élèveraient à quelque 50.000 par an (tous secteurs confondus), soit très largement en deçà du niveau annuel moyen de croissance de la population en demande d'emploi (plus de 218.000). Ces mouvements sur le marché du travail engendrent ainsi un stock de demandeurs d'emploi inoccupés en accroissement rapide d'année en année, du fait de l'accumulation des déséquilibres structurels annuels.

Les définitions du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé telles qu'elles sont actuellement utilisées pour décrire la situation de l'emploi au Sénégal mériteraient donc d'être mises à niveau, au regard des spécificités des réalités économiques, démographiques, sociales et culturelles du pays ¹⁴.

→ Une population active de plus en plus jeune et féminine

En dépit d'une population dont presque 60% des personnes ont moins de 20 ans, les jeunes (tranche d'âge de 15 à 34 ans) représentent environ 50% de la population en âge de travailler, en 2001. Cette situation détermine, de façon décisive, les situations actuelle et à venir de cette catégorie de population sur le marché du travail.

Les femmes sont également de plus en plus présentes sur le marché, avec une augmentation rapide de leur taux d'activité qui témoigne de leur volonté d'assumer des responsabilités économiques dans la société sénégalaise et, ainsi, de participer plus activement au processus de développement. Leur taux brut d'activité, qui gravitait autour de 34% au milieu des années 70, a connu une forte progression, en passant à 46,3% en 2001, malgré un statut social encore pesant qui les entrave sur le marché du travail.

Sur tous ces plans, les défis restent importants et les problèmes risquent de prendre encore plus d'ampleur si des actions urgentes et appropriées ne sont pas menées pour inverser les tendances négatives.

→ Des emplois ruraux de plus en plus précaires

En l'absence d'un recensement agricole récent, il est actuellement impossible de définir une problématique quantifiée de la situation, de l'évolution passée et des perspectives de l'emploi et des revenus du travail dans le secteur agricole au sens large. De ce point de vue, les données fournies plus haut ¹⁵ ne donnent qu'une description ponctuelle de la réalité dudit secteur en la matière.

Malgré tout, les avis d'experts comme quelques indications partielles disponibles sur les activités économiques réalisées dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie convergent quant à la faiblesse générale des principaux indicateurs de développement économique et social :

¹⁴ Certaines sources estiment le taux de chômage réel en zone urbaine à près de 43%.

¹⁵ Cf. Chapitre 2 / section II.4.

- la productivité horaire du travail est toujours aussi faible quel que soit le sous-secteur, et plus encore pour celui de l'agriculture qui n'a pas réussi, bien au contraire, à faire les révolutions scientifiques, techniques et foncières nécessaires à l'augmentation substantielle et durable de ses performances économiques et financières ;
- la saison d'activités est toujours courte, notamment pour le sous-secteur de l'agriculture, avec un temps de travail individuel moyen du paysan qui ne dépasse pas trois (03) mois en "équivalent - temps de travail plein / secteur moderne" ;
- le niveau de revenu du travail reste également très en deçà des standards minimaux de référence (le SMIG, en l'occurrence), avec des prix au producteur fortement contraints à la fois par le bas niveau de la productivité du travail et par des cours mondiaux rarement à la hausse ;
- une situation de l'emploi caractérisé par un niveau élevé d'exode d'une grande partie des personnes les plus valides (les jeunes notamment), avec pour conséquences négatives le vieillissement tendanciel de la population active et la limitation de la diffusion du progrès technique dans les exploitations agricoles.

Les perspectives insuffisamment favorables qui s'annoncent pour ce secteur qui emploierait environ 70% de la population active occupée nationale constituent un défi majeur pour la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi.

→ Des emplois informels encore très précaires

Comme pour le secteur rural, le secteur informel reste toujours largement inconnu dans ses principales caractéristiques, notamment celles qui se rapportent à l'emploi et au revenu du travail. Les données les plus récentes qui décrivent la situation en matière d'emploi ¹⁶ ne permettent pas de prendre la pleine mesure du niveau élevé de précarité du secteur informel, qu'il soit urbain ou rural. Il reste, malgré tout, quelques caractéristiques empiriques révélées par la plupart des enquêtes qui montrent sa grande précarité :

- la productivité du travail y est, pour la plupart des branches d'activité, encore nettement plus faible que dans les branches d'activité comparables du secteur moderne, les écarts s'expliquant à la fois par des différences de niveau en matière de méthodes d'organisation et de gestion, de techniques de production, de qualification professionnelle, etc... ;
- la concurrence y est de plus en plus forte aussi bien sur le plan interne (entre entreprises informelles) que sur le plan externe (par rapport aux entreprises modernes), en raison essentiellement de l'insuffisance organisation du secteur, de l'inexistence de classifications et de normes de qualité et du défaut de règles codifiées de droit commun ;
- le niveau moyen des rémunérations reste également faible, sauf pour quelques rares branches d'activités souvent en déficit structurel de prestataires spécialisés ou en situation de monopole.

Dans le secteur informel de Dakar ¹⁷, les conditions d'activité sont ainsi très précaires. En effet, moins de 24% des activités s'exercent dans de véritables établissements, tandis que 29,8% le sont sur la voie publique et près de 20% à domicile. Ici également, les perspectives à moyen terme n'autorisent pas à l'optimisme, en dépit des efforts en cours ou programmés des pouvoirs publics pour ce secteur qui emploierait entre 15 et 20% de la population occupée nationale. Le défi que pose son développement, en zones urbaines notamment, est très important pour la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi.

¹⁶ Idem

¹⁷ Résultats de la phase 1 de l'Enquête 1-2-3 réalisée en 2002 par la DPS/MEF

→ Un marché de l'emploi de plus en plus dominé par l'auto-emploi

Depuis la fin des années 80, avec la baisse tendancielle des créations d'emplois par les entreprises modernes, l'emploi dit non salarié s'est particulièrement développé. La mise en place par l'Etat de programmes d'actions et de mesures de promotion active (fonds de financement de projets d'insertion des jeunes ou des femmes sans emploi, système de financement décentralisé à travers la loi 95-03 sur les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,...) a fortement renforcé et diversifié l'offre de crédit du système financier national. Cette politique a permis aux micro-entrepreneurs et promoteurs individuels ne pouvant accéder au crédit bancaire de trouver des sources de financement à leur portée et de créer leurs propres emplois.

En relation avec ces structures de financement décentralisé, l'Etat a mis en place depuis 2000 des instruments tels que le Fonds National d'Action pour l'Emploi, le Fonds National de Promotion de la Jeunesse et le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat féminin qui ont financé des milliers de projets, avec plusieurs dizaines de milliers d'emploi en moins de dix années. Les emplois ainsi créés se caractérisent cependant par une durabilité, des niveaux de revenu et/ou une productivité généralement faibles, cette relative précarité constituant un niveau à relever pour la Politique Nationale de l'Emploi.

→ Une migration vers l'étranger de personnes actives toujours aussi importante

Dans le contexte actuel de crise de l'emploi, la migration vers les pays étrangers constitue une sortie espérée du chômage pour de nombreux demandeurs d'emploi, des personnes les plus diplômées à celles sans aucune instruction moderne ou qualification.

Selon les statistiques du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, l'effectif connu des émigrés présents dans les pays de la sous-région tourne autour de 800.000 personnes. Cependant, ces chiffres semblent en deçà de la réalité, une bonne partie des Sénégalais de l'extérieur ne se faisant pas connaître des missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'étranger.

Les émigrés sont en majorité des hommes (84%). Toutes catégories confondues, ils sont, pour la plupart, originaires des régions de Dakar (31,2%), Saint-Louis (18,4%), Diourbel (9,9%), Thiès (9,6%), Louga (7,6%) et Kolda (7,6%)¹⁸. L'essentiel des départs en provenance des zones rurales est fourni par les régions de Matam et Podor (32%), Diourbel (16%), Kolda (13%), Tambacounda (9%), Thiès (9%) et Louga (8%), ce qui accentue l'exode des personnes actives qui est déjà massif vers Dakar et les principaux centres urbains. En ce qui concerne les pays de destination, l'Europe accueille 54% des émigrés (dont 46% recensés en France, en Italie et en Espagne), contre 8% pour les Etats-unis d'Amérique. Les Sénégalais émigrés dans les pays de l'UEMOA (14%) se trouvent, pour près de la moitié, en Côte d'Ivoire (plus de 200 000), alors qu'une grande partie (30%) se répartit dans les autres pays africains.

La crise économique mondiale est en train de transformer l'opportunité que représentait, pour le Sénégal, l'émigration bien organisée (envoi de main-d'œuvre qualifiée, exportation d'experts,...) en un défi supplémentaire en matière d'emploi, en raison notamment des nombreuses restrictions à l'entrée posées par les pays traditionnels de destination. Cette situation semble cependant connaître un frein, les possibilités d'emploi à l'étranger qui étaient de nature à attirer un nombre non négligeable de Sénégalais qualifiés (notamment des jeunes actifs) se réduisant de façon significative, avec pour conséquence de les conduire à s'investir dans le pays.

¹⁸ D'après l'ESAM II

Ce défi est cependant atténué par les très importants transferts d'argent des émigrés qui étaient estimés à plus de 400 milliards de FCFA en 2004, 517,4 en 2007 et 634,6 en 2008 ¹⁹. Ces transferts s'élèveraient encore à quelque 554 milliards de FCFA en 2009 en données projetées.

→ Une migration intérieure de personnes actives toujours aussi importante

A l'intérieur du pays, on constate un important mouvement des populations vers les centres urbains, du fait des difficultés que rencontre le secteur agricole depuis de nombreuses années. Ainsi chaque année, ce sont des milliers de travailleurs ruraux qui viennent grossir le nombre de chômeurs dans les capitales régionales, ce mouvement concernant également les villes secondaires vers Dakar. Les mouvements migratoires se sont amplifiés d'année en année, avec près de 85% de la population active nationale qui vivaient dans les campagnes en 1994, contre 59% actuellement, contre symétriquement un peu plus de 15% qui vivaient dans les villes, contre 41% actuellement.

Ainsi, la population active urbaine, qui représentait moins de 16% de la population active en 1960, se situe à près de 41% en 2003, sa croissance étant passée de près de 4% entre 1960 et 1976 à plus de 6% entre 1976 et 1988. Cette très forte urbanisation de la population active sénégalaise a de nombreuses conséquences négatives directes, notamment la pression à la baisse sur la rentabilité économique des activités informelles habituellement occupées par les travailleurs migrants (commerce de micro-détail, artisanat de production et de service, transport de personnes,...) et le développement d'importants foyers de pauvreté dans toutes les zones urbaines et périurbaines.

→ Un système de formation peu adapté aux besoins du marché

Au niveau du système formel et malgré la mise en œuvre, depuis 2000, du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), force est de constater que la Formation professionnelle et technique (FPT) reste toujours le sous-secteur le moins doté du secteur éducatif. La principale conséquence en est que les exigences de qualifications et de compétences requises pour accéder aux emplois offerts par le secteur économique productif sont loin d'être satisfaites, notamment pour les entreprises industrielles (dominées par l'agroalimentaire), celles des Bâtiments et Travaux publics, les activités portuaires, etc...

Pourtant, le système d'enseignement technique et de la formation professionnelle est actuellement en pleine mutation, les structures sont de plus en plus nombreuses et leur offre globale (publique et privée confondues) est relativement diversifiée. Ce système reste cependant dans l'incapacité de remplir efficacement sa principale mission de mettre à la disposition des entreprises les personnels diplômés correspondant aux emplois qu'elles offrent. En général, les programmes et curricula de connaissances et de compétences proposés ne sont pas suffisamment conçus en référence aux préoccupations des entreprises, en dépit des alertes récurrentes données par celles-ci qui sont encore souvent confrontées à des déficits de personnels techniques dans des secteurs et domaines stratégiques pour le développement de leurs affaires.

Au niveau du secteur informel, les conditions d'apprentissage se caractérisent par une très grande précarité, avec des systèmes de formation professionnelle globalement peu efficaces, des équipements peu adaptés, des locaux exigus, des conditions insuffisantes de sécurité et des difficultés dans l'acquisition de la matière d'œuvre indispensable à la formation des apprentis.

¹⁹ Données tirées du Rapport de la Revue d'avancement 2009 du DSRP 2.

Toujours relativement marginalisé par le système national d'éducation et de formation, l'apprentissage dans ce secteur rencontre ainsi des difficultés liées à l'inexistence d'un dispositif officiel de certification des connaissances et compétences acquises, en dépit du nombre très élevé de jeunes présents dans les unités artisanales. Les problèmes d'insertion des apprentis sur le marché du travail s'en trouvent augmentés d'autant.

IV.3.- FONDEMENTS ECONOMIQUES DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

IV.3.1.- L'EMPLOI COMME FACTEUR ESSENTIEL DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Dans la démarche stratégique de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi, l'emploi est considéré comme un domaine relevant de l'économie réelle dont la situation et l'évolution sont essentiellement gouvernées par les règles de fonctionnement de l'économie. Cette Politique pose que le niveau de l'emploi est fondamentalement la conséquence directe des politiques macroéconomiques et des politiques structurelles publiques et exerce une influence fondamentale sur la croissance. En effet, la rémunération globale de la main-d'œuvre utilisée dans les différentes activités économiques (masse salariale au sens large) constitue l'une des composantes de la valeur ajoutée dont la somme totale représente le Produit intérieur brut de l'économie. L'évolution de cette dernière variable d'une année sur l'autre détermine le taux de croissance économique de l'année.

La NPNE s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste reposant sur l'augmentation de la masse salariale créée dans l'économie²⁰, ce qui a pour effet direct de booster progressivement le PIB, pour lui permettre d'atteindre à moyen terme les taux de 7 à 8% qui constitue l'objectif du DSRP-2. L'augmentation de la masse salariale sera obtenue principalement par l'augmentation des effectifs de travailleurs (donc celle du nombre d'emplois existants) et plus secondairement par la hausse des revenus du travail. L'augmentation du niveau et de la structure des emplois créés est elle-même la conséquence à la fois de la part des branches d'activité économique utilisatrices de main-d'œuvre (BTP, industrie agroalimentaire, industrie textile,...) dans le PIB, mais également des arbitrages technologiques effectués par les entreprises en matière de système de production de biens et services, selon qu'elles privilégient ou non le recours à la main-d'œuvre par rapport aux équipements.

Il convient d'indiquer qu'une option de politique de croissance basée sur l'optimisation de l'utilisation de la main-d'œuvre dans la production des biens et services ne fait obstacle :

- ni à la promotion des autres sources de la croissance jusqu'ici privilégiées par l'Etat, notamment les exportations et les investissements directs étrangers, même si la crise mondiale restreint déjà fortement les opportunités à cet égard ;
- ni à une démarche qualité pour les biens et services devant être produits ;
- ni à la compétitivité-prix des biens et services produits ;
- ni au respect de diverses autres contraintes de performance qui s'imposent aux opérateurs économiques (le respect des délais de production, entre autres).

La NPNE se fonde clairement sur le fait que la création d'emploi est, globalement, la résultante des investissements des entreprises, mais que la relation structurelle existant entre ces deux variables n'est ni unique, ni constante. Elle dépend au contraire des branches d'activités (plus ou moins créateurs d'emplois) et des équipements de production (plus ou moins utilisateurs de main-d'œuvre) sur lesquels portent les choix d'investissements des entrepreneurs.

²⁰ Aucune source officielle ne dispose de statistiques fiables sur la question. Des estimations non confirmées varient entre 30 et 50% de la valeur ajoutée du secteur moderne.

Ces choix sont eux-mêmes directement orientés, à opportunités d'affaires égales, par les incitations mises en lace par l'Etat sur le plan financier et fiscal ainsi qu'en matière de réglementation du travail. La NPNE requiert, en conséquence, la définition de priorités claires de politique économique de la part de l'Etat, par un soutien fort et direct apporté aux branches de l'économie les plus porteuses en matière de création d'emploi et dont le développement impactera, par ailleurs, positivement le taux de croissance économique.

Il s'ensuit que la **création massive d'emplois productifs et durables** constitue un **moyen décisif de promotion d'une croissance économique forte et équilibrée** sur les moyen et long termes. Elle constitue, en conséquence, l'une des premières **priorités de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA)** incluse dans le DSRP 2.

IV.3.2.- L'EMPLOI COMME VECTEUR DE LA LUTTE ACTIVE CONTRE LA PAUVRETE

Le niveau et l'évolution du chômage et du sous-emploi sont des conséquences directes de situations socio-démographiques, notamment celles liées à l'éducation, à la jeunesse et au genre qui, à la fois :

- portent des objectifs centraux de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Gouvernement actuellement en cours de mise en œuvre et
- constituent, pour cette raison, des éléments essentiels de toute politique de l'emploi à court et moyen terme.

Mais ce sont surtout les revenus que procurent les emplois qui sont le lien le plus fondamental dans la relation structurelle entre la création d'emploi et la lutte contre la pauvreté, à condition :

- que les emplois soient suffisamment durables, décents et bien répartis à l'échelle du pays et
- que les revenus correspondants soient relativement significatifs.

Sous cette double condition, les personnes titulaires d'un emploi disposeront des ressources financières nécessaires pour prendre directement en charge leurs besoins alimentaires, de santé, d'éducation, d'habitat et autres commodités descriptives des conditions de vie de la population, avec des effets de redistribution au sein des familles et entre les régions qui sont l'une des caractéristiques de la société sénégalaise. Ces personnes combattront, de ce fait, leurs situations de pauvreté économique, en rendant elles-mêmes leurs propres arbitrages en ce qui concerne leurs dépenses de consommation de biens et services (publics et privés) de façon probablement plus efficace que dans le cas de choix imposés par les seules décisions publiques.

Il s'ensuit que, dans l'optique de la NPNE, la **création massive d'emplois rémunérateurs** sur l'ensemble du territoire national constitue un **moyen déterminant de lutte durable contre la pauvreté** et contre la détérioration des conditions de vie des populations. Elle constitue, en conséquence, l'une des premières **priorités de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)** du DSRP 2.

IV.4.- FINALITE, OBJECTIFS GENERAUX ET MODELE ECONOMIQUE DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

IV.4.1.- FINALITE DE LA NOUVELLE POLITIQUE

La gestion stratégique de l'emploi relève essentiellement de la politique économique du Gouvernement. Cependant, l'acte concret de création d'emploi est du ressort exclusif de l'entreprise dans toutes ses dimensions et dans tous les secteurs.

La relation structurelle ainsi définie entre la promotion active de l'emploi, la génération de revenus du travail significatifs, la création de valeur ajoutée localement retenue et l'accélération de la croissance économique constitue la base de la NPNE, celle qui doit aboutir à la concrétisation de la triple vision du Sénégal du futur.

Sous ce rapport et dans la perspective de la **réalisation du plein emploi à long terme**, la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi a pour finalité de **mettre l'emploi au cœur de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du DSRP et l'entreprise au centre des stratégies de création d'emploi**.

IV.4.2.- ORIENTATIONS DE POLITIQUE

Ils sont directement déterminés par la situation et les perspectives de l'emploi décrites plus haut, par la problématique de mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi conduites précédemment, par les principaux enjeux et défis auxquels le Sénégal doit faire face ainsi que par les fondements de politique économique expliqués ci-dessus.

Dans cette démarche d'une mobilisation volontariste de l'ensemble du système économique national pour arriver progressivement à une situation durable de plein emploi, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement des conditions d'une croissance forte sur le moyen-long terme et la lutte active contre la pauvreté orientent en permanence les interventions des acteurs, notamment celles de l'Etat. Pour ce faire, la nécessité est devenue urgente, pour le Sénégal, de développer et de renforcer les bases intérieures de sa croissance économique, en équilibrant son modèle de croissance jusque-là principalement basée sur les opportunités offertes par les marchés étrangers de biens, de services et de capitaux.

IV.4.3.- MODELE ECONOMIQUE

Les bases à partir desquelles elle a été construite font de la NPNE un modèle économique gagnant-gagnant pour les acteurs concernés.

- Pour **chaque catégorie d'acteurs bénéficiaires directs** des programmes de la NPNE (entreprises, Etat, Collectivités locales, ONG, autres offreurs d'emploi, demandeurs d'emploi, ...), les avantages économiques et financiers bruts sont supposés l'emporter sur les coûts et autres inconvénients occasionnés par sa mise en œuvre, avec des délais de retour sur investissement compétitifs.

Cette disposition est centrale dans la démarche de la NPNE, dans la mesure où celle-ci s'inscrit dans la recherche d'une nouvelle dynamique de développement économique dans laquelle chaque acteur doit trouver son intérêt manifeste.

- En conséquence, la mise en œuvre de la NPNE est réputée économiquement et financièrement rentable à moyen terme et, plus encore, à long terme pour les **acteurs pris dans leur ensemble**. Son efficacité sociale étant donnée par surcroît, **la viabilité économique, financière et sociale de la NPNE est garantie**.

V.- STRATEGIES ET PROGRAMMES 2 010 – 2 015

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi comprend quatre (04) stratégies complémentaires de niveau et de portée différents. Celles-ci se rapportent aux domaines constituant les lieux possibles d'intervention de la part de l'Etat et couvrent l'ensemble du spectre des politiques publiques pertinentes en matière de promotion active de l'emploi.

Ces stratégies prennent en compte les forces et faiblesses ainsi que le niveau d'évolution des politiques publiques en matière de développement économique et social et dans le domaine de la politique de l'emploi, avec pour cadres nationaux de référence les stratégies définies dans le DSRP-2 (SRP et SCA) :

- la stratégie n°1 constitue la base de la NPNE et doit aboutir à la création massive d'emplois productifs, durables et rémunérateurs en faveur de l'ensemble des demandeurs d'emploi et pour tous les secteurs de l'économie, grâce à l'optimisation du rendement de l'économie nationale en termes d'emplois ;
- la stratégie n°2 a une dimension complémentaire et porte sur des actions et mesures de soutien à la création d'emplois en direction des secteurs économiques présentant des caractéristiques particulières par rapport aux modes d'intervention de la stratégie n°1 ci-dessus ;
- la stratégie n°3 a également une dimension complémentaire et développe des programmes d'emplois de portée catégorielle, régionale ou supportés par des ministères actifs en matière d'emploi, que le caractère général, non préférentiel et non discriminatoire de la stratégie n°1 ne permet pas de prendre en compte ;
- la stratégie n°4 est de type plus administrative et technique, et prend en charge les éléments de la NPNE qui se rapportent à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion opérationnelle de l'Administration de l'Emploi et des marchés du travail ; elle vient en appui à la stratégie n°1.

V.1.- STRATEGIE 1 : "PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES EN FAVEUR DE L'EMPLOI"

V.1.1.- DEFINITION ET CHAMP D'INTERVENTION

Le DSRP est contraint dans un cadrage macroéconomique de départ qui fait l'objet d'une mise à jour, chaque année, à l'occasion de la revue de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et mesures de la SCA et de la SRP. Ce cadrage sert de base à la définition et à la justification des réformes structurelles ayant un impact direct sur la marche de l'économie nationale.

La Stratégie n°1 de la NPNE porte :

- d'une part, sur la conception, la mise en place et l'exécution des actions et mesures aptes à **placer l'emploi au centre des interventions et de la gestion économiques publiques**, en amélioration la visibilité de leurs effets sur la situation de l'emploi dans tous ses aspects en relation directe avec le fonctionnement et les performances de l'économie ;
- d'autre part, sur **la définition et la mise en œuvre des principales mesures structurelles** entrant dans le cadre des changements jugés nécessaires et urgentes dans les domaines règlementés impactant directement la situation de l'emploi dans le pays, dans ses différentes dimensions économiques.

V.1.2.- OBJECTIF GENERAL ET IMPACT ATTENDU

Elle a pour objectif général la **création des conditions d'optimisation de la création d'emplois dans la gestion de l'économie nationale, en opérationnalisant la prise en compte de l'emploi dans les politiques économiques de l'Etat**, en conformité avec la philosophie d'intervention du DSRP-2. Cette stratégie constitue le socle sur lequel repose l'ensemble de la NPNE, les trois stratégies venant en complément pour porter des objectifs plus ciblés.

En conséquence, il est attendu de la mise en œuvre de la stratégie n°1 la réorganisation du système de planification et de gestion stratégique et opérationnelle de l'économie sénégalaise pour la mettre en situation de créer massivement des emplois productifs, durables et rémunérateurs.

V.1.3.- DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Les programmes composant la Stratégie n° 1 sont les suivants, chacun étant présenté avec ses principaux éléments descriptifs.

Programme 1.1. : "Intégration de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques"

- Objectif spécifique : Rendre plus lisibles et tracer les effets des décisions de politique macroéconomique sur le niveau, la structure et l'évolution de l'emploi dans l'économie.
- Résultat spécifique : Les effets des décisions de politique macroéconomique sur le niveau, la structure et l'évolution de l'emploi dans l'économie sont lisibles et traçables.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de faire le point, chaque année, de la situation du marché du travail dans l'analyse du secteur réel du cadrage macroéconomique des politiques publiques (taux de chômage, niveau de la productivité du travail, taux de masse salariale,...) ;
 - de faire la situation des impacts (positifs et négatifs) de la NPNE sur les finances publiques ;
 - d'assurer le suivi du niveau des transferts des travailleurs sénégalais à l'étranger et de mesurer leur impact sur la balance des paiements ;
 - de vérifier la validité des objectifs quantitatifs et des hypothèses de politique économique de l'emploi.
- Situation de référence :
 - Faible prise en compte de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique du DSRP-2.
- Lignes d'intervention :
 - Conception d'un modèle d'analyse de la situation de l'emploi intégrable au cadrage macroéconomique du DSRP-2 ;
 - Elaboration de cadrages annuels rétrospectifs (2006-2009) pour reconstituer l'historique de la situation de l'emploi sous l'angle macroéconomique ;
 - Mise en œuvre du modèle d'analyse de la situation de l'emploi dans les cadrages macroéconomiques du DSRP-3

Programme 1.2. : "Etablissement des comptes nationaux annuels de l'emploi"

- **Objectif spécifique** : Rendre plus lisible et Tracer les ressources affectées, chaque année, au financement de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi par les différents acteurs impliqués.
- **Résultat spécifique** : Les ressources affectées, chaque année, au financement de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi par les différents acteurs impliqués sont lisibles et traçables.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de rendre compte des dépenses engagées depuis 2006 par l'Etat dans le cadre de la SCA et/ou de la SRP pour le financement des stratégies et programmes d'emploi (tous secteurs et ministères confondus) ;
 - de s'assurer, chaque année, de la soutenabilité financière (et surtout budgétaire) des engagements pris pour la mise en œuvre de la NPNE ;
 - d'améliorer le dialogue politique (avec la représentation parlementaire) et social (avec les partenaires sociaux) sur le financement de l'emploi.
- **Situation de référence** :
 - Inexistence de données d'ensemble relatives aux ressources que l'Etat et ses partenaires consacrent à la promotion de l'emploi ;
 - Impossibilité de procéder à des audits pour le contrôle comptable, financier et légal des dépenses publiques en matière d'emploi ;
 - Difficultés à réaliser des évaluations fiables, complètes et détaillées de l'efficacité et de l'efficience des dépenses.
- **Lignes d'intervention** :
 - Evaluation rétrospective (2006-2010) des ressources financières et des dépenses fiscales consacrées par l'Etat et ses démembrements à l'Administration de l'Emploi et au financement des actions et mesures de promotion directe de l'emploi ;
 - Définition d'une stratégie de financement public de l'emploi, en conformité avec les objectifs fixés en matière d'emploi par la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi, dans le cadre du futur DSRP-3 ;
 - Evaluation prospective (2011-2015) des ressources financières et des dépenses fiscales consacrées par l'Etat et ses démembrements à l'Administration de l'Emploi et au financement des actions et mesures de promotion directe de l'emploi.

Programme 1.3. : "Mise en place de régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents"

- **Objectif spécifique** : Inciter les chefs d'entreprise et les promoteurs nationaux ou étrangers à développer une préférence pour les investissements créateurs d'emplois durables, productifs et rémunérateurs, par le biais de mesures fiscales, financières et administratives plus incitatives.
- **Résultat spécifique** : Les chefs d'entreprise et les promoteurs nationaux ou étrangers sont incités à développer des activités créatrices d'emplois modernes, productifs, rémunérateurs et durables.

- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de donner aux branches d'activité grandes utilisatrices de main-d'œuvre des avantages comparatifs déterminants susceptibles de leur permettre de maintenir, sinon de développer leurs activités ;
 - de donner aux nouveaux entrepreneurs désireux d'investir au Sénégal des raisons économiques et financiers d'orienter leurs choix vers les investissements créateurs d'emplois productifs, rémunérateurs et durables au profit des chômeurs sénégalais ;
 - de convaincre les entreprises non modernes grandes utilisatrices de main-d'œuvre à se fiscaliser progressivement et à renforcer leur contribution au développement économique national.

- Situation de référence :
 - Réglementation fiscale jugée insuffisamment incitative à la promotion des investissements créateurs d'emplois et au maintien des emplois menacés ;
 - Réglementation douanière jugée insuffisamment incitative à la promotion des investissements créateurs d'emplois.

- Lignes d'intervention :
 - Evaluation juridique, technique et économique du Code des Impôts et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme ;
 - Evaluation juridique, technique et économique du Code des Douanes et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme.

Programme 1.4. : "Mise en place d'une réglementation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale plus favorable à la création d'emplois et à la formalisation progressive de l'économie"

- Objectif spécifique : Inciter les chefs d'entreprise et les promoteurs nationaux ou étrangers à développer des activités créatrices d'emplois décents, grâce à un Code du Travail, un Code de la Sécurité sociale et des facilités administratives plus incitatives.

- Résultat spécifique : Les chefs d'entreprise et les promoteurs nationaux ou étrangers sont incités à développer une préférence pour les investissements créateurs d'emplois décents.

- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'apporter à la gestion des ressources humaines des entreprises installées au Sénégal la flexibilité et la sécurité juridiques nécessaires pour les mettre en situation d'exploiter les opportunités dans leurs secteurs d'activité pour créer des emplois ou, à défaut, maintenir le niveau de leurs effectifs de personnels ;
 - de conduire les entreprises modernes sénégalaises à rendre des arbitrages en faveur du maintien des emplois, en cas d'ajustement de capacités de production nécessités par des difficultés économiques ;
 - de donner à l'environnement social des affaires une attractivité et une compétitivité propres à inciter les entrepreneurs nationaux ou étrangers à développer une préférence pour le Sénégal ;
 - de convaincre les entreprises non modernes grandes utilisatrices de main-d'œuvre d'entrer dans le champ des Codes du Travail et de la Sécurité sociale.

- Situation de référence :
 - Réglementation du travail jugée encore contraignante pour assurer une promotion active de l'emploi dans les entreprises modernes et pour encourager les secteurs traditionnels à moderniser leurs emplois ;
 - Réglementation de la sécurité sociale jugée peu incitative à la création d'emploi dans les entreprises modernes et à la modernisation des emplois dans les secteurs traditionnels.
- Lignes d'intervention :
 - Evaluation juridique, technique et économique du Code du Travail et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme ;
 - Evaluation juridique, technique et économique du Code de la Sécurité sociale et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme.

Programme 1.5. : "Elaboration et Mise en œuvre d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi"

- Objectif spécifique : Disposer d'un ensemble cohérent de stratégies, de programmes et d'allocations budgétaires par objectif définissant le cadre à moyen terme des décisions de répartition et d'utilisation des ressources de l'Etat, en ce qui concerne le Ministère chargé de l'Emploi.
- Résultat spécifique : Le Ministère de l'Emploi dispose d'un ensemble cohérent de stratégies, de programmes et d'allocations budgétaires par objectif définissant le cadre à moyen terme des décisions de répartition et d'utilisation des ressources de l'Etat.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'assurer la prévisibilité et une meilleure allocation des ressources budgétaires pour le financement du secteur (ou domaine) chargé de l'emploi ;
 - de donner une vision à moyen terme des opérations de budgétisation des ressources et charges de financement des stratégies et programmes concernés ;
 - d'apporter des garanties de financements budgétaires aux interventions du Ministère en matière d'emploi ;
 - d'améliorer le dialogue politique (avec la représentation parlementaire) et social (avec les partenaires sociaux) sur le financement de l'emploi.
- Situation de référence :
 - Inexistence d'un cadre de programme pluriannuel fixant les engagements budgétaires de l'Etat au titre du Ministère chargé de l'Emploi, sur une durée minimale de cinq (05) ans.
- Lignes d'intervention :
 - Elaboration d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi ;
 - Mise en œuvre du Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi, sur la base des objectifs du futur DSRP-3.

Programme 1.6. : "Elaboration d'une Loi d'orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale"

- **Objectif spécifique** : Fixer, par voie législative, le cadre de développement de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale pour les 15 prochaines années (2011-2025), sur la base des politiques nationales définies dans ces domaines.
- **Résultat spécifique** : Un cadre de développement de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale pour la période 2011-2015 est fixé par voie législative.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'apporter des garanties juridiques de mise en œuvre effective des engagements de l'Etat en matière d'emploi, notamment ;
 - d'améliorer le dialogue politique avec la représentation parlementaire (Sénat et Assemblée Nationale) et social (organisations patronales, organisations de travailleurs, organisations de retraités, société civile,...) sur le contenu des stratégies et programmes de l'Etat en matière d'emploi.
- **Situation de référence** :
 - Absence d'une réelle Politique Nationale de l'Emploi pertinente dans le contexte de l'économie sénégalaise et en phase avec le DSRP-2²¹ ;
 - Absence d'une réelle Politique Nationale du Travail pertinente dans le contexte de l'économie sénégalaise et en phase avec le DSRP-2²² ;
 - Absence d'une réelle Politique Nationale de Sécurité sociale pertinente dans le contexte de l'économie sénégalaise et en phase avec le DSRP-2.
- **Lignes d'intervention** :
 - Elaborer une Politique Nationale de Sécurité sociale prenant en compte les nouveaux enjeux et défis de l'économie et de la société sénégalaises et en conformité avec les objectifs du DSRP ;
 - Elaboration participative et Validation politique d'une Loi d'Orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale.

Programme 1.7. : "Conception et Mise en place d'un Système d'évaluation des effets directs, induits et indirects sur l'emploi des projets et programmes de développement économique et social"

- **Objectif spécifique** : Définir un référentiel d'aide à la décision en matière d'évaluation et de choix de projets et programmes publics de développement.
- **Résultat spécifique** : Un référentiel d'aide à la décision en matière d'emploi pour l'évaluation et le choix des projets et programmes publics de développement est défini.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de disposer d'un outil technique formalisé pour conduire des évaluations argumentées de l'impact sur l'emploi des projets et programmes ;
 - de disposer d'un outil technique formalisé pour le suivi des actions et activités opérationnelles concernant l'emploi dans les projets et programmes.

²¹ Le présent document comblera cette lacune, s'il est validé par le Gouvernement.

²² Une étude est actuellement en cours, qui devrait aboutir à la définition d'une Politique nationale du Travail.

- Situation de référence :
 - Faible prise en compte des objectifs de création d'emplois productifs, durables et rémunérateurs dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des projets et programmes publics de développement inscrits dans le DSRP-2.
- Lignes d'intervention :
 - Conception d'un modèle d'évaluation des effets directs, induits et indirects des projets et programmes publics de développement sur l'emploi (sous toutes ses formes)²³ ;
 - Préparation et Vote d'une loi (et adoption de ses textes d'application par le Conseil des Ministres) rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation concluante de son impact sur l'emploi avant toute inscription d'un projet ou programme de développement dans le PTIP et dans le DSRP.

Programme 1.8. : "Mise en place, dans le Nouveau Code des Marchés publics, d'un système de préférence plus favorable à l'emploi national"

- Objectif spécifique : Optimiser le niveau des créations d'emplois nationaux et de revenus du travail dans le cadre de la réalisation des commandes publiques (notamment en matière de marchés de travaux et de prestations intellectuelles), grâce à la définition de critères pertinents ne remettant pas en cause les exigences de qualité, de sécurité et de délais.
- Résultat spécifique : Un système d'optimisation du niveau des créations d'emplois nationaux et de revenus du travail dans le cadre de la réalisation des commandes publiques est disponible.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de donner un avantage comparatif déterminant aux entreprises créatrices d'emplois nationaux dans les appels d'offres organisés par l'Etat ;
 - de donner un avantage comparatif déterminant aux entreprises soumissionnaires créatrices de revenus du travail pour les nationaux dans les appels d'offres de l'Etat ;
 - d'améliorer les échanges interindustriels dans l'économie nationale ;
 - de favoriser la sous-traitance au profit des entreprises sénégalaises dans la réalisation des commandes publiques.
- Situation de référence :
 - Faible prise en compte des créations d'emplois nationaux dans la procédure d'instruction et d'évaluation des dossiers de soumission aux marchés publics.
- Lignes d'intervention :
 - Etude rétrospective (par sondage) des emplois nationaux créés dans le cadre des marchés exécutés depuis l'avènement du Code des Marchés publics ;
 - Evaluation juridique et technique du Code des Marchés publics et des textes assimilés du point de vue de leurs capacités à promouvoir l'emploi national ;
 - Elaboration d'actions et de mesures de réforme du Code des Marchés publics dans une perspective de promotion active de l'emploi national.

²³ Le meilleur exemple actuel est celui de l'évaluation d'impact environnemental et social dont le résultat concluant constitue un préalable pour le financement des projets et programmes publics de développement.

V.1.3.- INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA STRATEGIE

N°	PROGRAMMES	INDICATEURS VERIFIABLES
1.1.	Intégration de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques	Validation du document sur un Modèle d'analyse de la situation de l'emploi intégrable au cadrage macroéconomique du DSRP Taux de réalisation de cadrages macroéconomiques annuels de l'emploi sur la période 2006-2010 Taux de réalisation de cadrages macroéconomiques annuels de l'emploi pour le DSRP sur la période 2011-2015
1.2.	Etablissement des comptes nationaux annuels de l'emploi	Taux de réalisation de documents de comptes annuels de l'emploi sur la période 2006-2010 Taux de réalisation de documents de comptes annuels de l'emploi pour le DSRP sur la période 2011-2015
1.3.	Mise en place de régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents	Adoption de mesures de réforme du Code des Impôts pour inciter à la création d'emploi Adoption de mesures de réforme du Code des Douanes pour inciter à la création d'emploi
1.4.	Mise en place d'une réglementation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale plus favorable à la création d'emplois et à la formalisation progressive de l'économie	Adoption de mesures de réforme du Code du Travail pour inciter à la création d'emploi Adoption de mesures de réforme du Code de la Sécurité sociale pour inciter à la création d'emploi
1.5.	Elaboration et Mise en œuvre d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi	Adoption du modèle de CDSMT pour le Ministère chargé de l'Emploi Taux annuels de réalisation du CDSMT-Ministère chargé de l'Emploi 2011 - 2015
1.6.	Elaboration d'une Loi d'orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale	Adoption de la Loi d'Orientation du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale
1.7.	Conception et Mise en place d'un Système d'évaluation de l'impact sur l'emploi des projets et programmes de développement économique et social	Validation du document sur un Modèle d'évaluation des effets sur l'emploi des projets et programmes de développement Adoption de la Loi portant obligation d'une évaluation des effets sur l'emploi avant toute inscription d'un projet ou programme au PTIP
1.8.	Mise en place, dans le Nouveau Code des Marchés publics, d'un système de préférence favorable à l'emploi national	Validation de l'étude rétrospective (par sondage) des emplois nationaux créés dans le cadre des marchés publics depuis 2008 Adoption de mesures de réforme du Code des Marchés publics pour inciter à la création d'emploi

V.2.- STRATEGIE 2 : "APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES TRADITIONNELS"

V.2.1.- DEFINITION ET OBJECTIF GENERAL

Le secteur rural et le secteur informel occupe actuellement la grande majorité des personnes actives dans le pays, avec environ 70% pour le premier et entre 10 et 20% pour le second. Ces données sont à comparer avec celles qui concerne le secteur moderne (Fonction publique, secteur mixte et entreprises privées confondues) dont les effectifs de personnels permanents sont globalement estimés à 300 000 environ.

Il convient cependant de relativiser ces situations sectorielles, dans la mesure où en terme de qualité (ou de décence, au sens de l'OIT), les emplois existant dans les secteurs traditionnels sont largement inférieurs à ceux du secteur moderne (productivité, temps réel d'occupation au travail, niveau de production, viabilité économique et niveau de revenu variant de faibles à très faibles).

La Stratégie n°2 de la NPNE porte :

- d'une part, sur la conception, la mise en place et la réalisation d'actions et mesures devant **permettre au secteur agricole (au sens large) d'améliorer ses performances liées à l'emploi** (notamment les niveaux de productivité et de rémunération des emplois existants), de renforcer leur fiabilité et leur durabilité économiques et de mettre progressivement en place des systèmes de protection sociale en faveur des personnes occupées ;
- d'autre part, sur la conception, la mise en place et la réalisation d'actions et mesures devant **permettre au secteur informel d'améliorer ses performances liées à l'emploi** (notamment les niveaux de productivité et de rémunération des emplois existants), de renforcer leur fiabilité et leur durabilité économiques et de mettre progressivement en place des systèmes de protection sociale en faveur des personnes occupées.

Cette stratégie a pour objectif général le **renforcement des capacités de formulation, d'organisation, de financement et de gestion d'actions d'amélioration des emplois existants dans les secteurs agricoles et informels**, dans la continuité des programmes de modernisation et de développement desdits secteurs mis en œuvre par le DSRP-2, notamment dans le cadre de la promotion des grappes de croissance "agriculture et agroindustrie", "produits de la mer et aquaculture" de la SCA. Elle est déterminante pour la NPNE, dans la mesure où ses résultats sont réputés impacter directement ou indirectement la situation économique de la quasi-totalité des populations sénégalaises.

V.2.2.- OBJECTIFS SPECIFIQUES ET JUSTIFICATIONS DES PROGRAMMES

Les programmes composant la Stratégie n° 2 sont les suivants, chacun étant présenté avec ses principaux éléments descriptifs.

Programme 2.1. : "Appui au développement des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le sous-secteur de l'agriculture"

- **Objectif spécifique** : Contribuer à l'amélioration des rendements, de la durabilité et de la rentabilité financière des occupations dans les branches d'activités de l'agriculture (au sens restreint), de l'arboriculture et du maraîchage pour accélérer la modernisation du sous-secteur, accélérer sa croissance (création de valeur ajoutée) et réduire significativement la pauvreté parmi les populations concernées.

- **Résultat spécifique** : Les performances des activités professionnelles dans le sous-secteur de l'agriculture sont améliorées, la modernisation des techniques de production accélérée, la création de valeur ajoutée augmentée et la pauvreté des populations rurales significativement réduite.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de rendre les productions agricoles économiquement et techniquement plus viables et durables ;
 - de renforcer la rentabilité financière des exploitations agricoles pour créer, dans les zones rurales, les conditions de vie et de travail nécessaires pour maintenir les populations et les amener à s'engager dans le développement local ;
 - de lutter contre l'exode des personnes actives les plus performantes des zones rurales vers les zones urbaines.
- **Situation de référence** :
 - Faible qualité des emplois existant dans le sous-secteur, en termes de productivité, de rémunération, de durabilité et de respect des normes sociales ;
 - Nombre excessif de travailleurs par rapport au niveau et à la valeur de la production de biens et services par les exploitations du sous-secteur ;
 - Exploitation insuffisante des opportunités sous-sectorielles de création d'emploi.
- **Lignes d'intervention** :
 - Evaluation des effets des programmes publics de développement du sous-secteur de l'agriculture sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des actifs ;
 - Elaboration d'un programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le sous-secteur de l'agriculture ;
 - Mise en œuvre du programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le sous-secteur de l'agriculture.

Programme 2.2. : "Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement"

- **Objectif spécifique** : Contribuer à l'amélioration de la productivité, de la durabilité et de la rentabilité financière des activités dans les branches d'activités relevant de la pêche, de l'élevage et de l'environnement pour accélérer la modernisation des sous-secteurs concernés, accélérer leur croissance (création de valeur ajoutée) et réduire significativement la pauvreté parmi les populations.
- **Résultat spécifique** : Les performances des activités professionnelles dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement sont améliorées, la modernisation des techniques de production accélérée, la création de valeur ajoutée augmentée et la pauvreté des populations significativement réduite.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de rendre économiquement plus viables et plus durables les activités dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement ;
 - de renforcer la rentabilité financière des exploitations dans ces sous-secteurs, dans le but de créer les conditions de vie et de travail nécessaires pour maintenir les populations dans leurs activités et les amener à s'engager ainsi, plus activement, dans le développement de leurs terroirs ;

- d'améliorer la compétitivité de ces sous-secteurs et exploiter les opportunités existantes en matière d'exportation ou de substitution à l'exportation ;
 - de lutter contre l'exode des personnes actives les plus performantes des sous-secteurs ou zones concernés vers d'autres sous-secteurs ou zones moins utiles à l'économie nationale.
- Situation de référence :
 - Faible qualité des emplois existant dans ces sous-secteurs, en termes de productivité, de rémunération, de durabilité et de respect des normes sociales minimales ;
 - Nombre excessif de travailleurs par rapport au niveau, à la valeur de la production de biens et services et à la masse de la rémunération disponible dans les exploitations de ces sous-secteurs ;
 - Exploitation insuffisante des opportunités de création d'emplois dans ces sous-secteurs.
 - Lignes d'intervention :
 - Evaluation des programmes publics de développement de la pêche, de l'élevage et de l'environnement, du point de vue de leurs effets sur la création d'emploi et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des actifs ;
 - Elaboration d'un programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans la pêche, l'élevage et l'environnement ;
 - Mise en œuvre du programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans la pêche, l'élevage et l'environnement.

Programme 2.3. : "Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le secteur informel"

- Objectif spécifique : Contribuer à la mise en œuvre d'un Programme national de développement du secteur informel, sur la base de la "stratégie et du plan d'action pour l'amélioration de l'économie informelle" de l'Union Africaine.
- Résultat spécifique : Les performances économiques et commerciales des activités du secteur informel sont améliorées, la modernisation des techniques de production accélérée, la création de valeur ajoutée augmentée et la pauvreté des populations concernées significativement réduite.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de rendre les activités informelles économiquement et techniquement plus viables et durables, améliorer leur compétitivité et exploiter les opportunités en matière d'exportation ou de substitution à l'exportation ;
 - de renforcer la rentabilité financière des activités dans le secteur informel, dans le but de créer progressivement les conditions de l'amélioration des revenus des travailleurs informels, du développement accéléré du secteur et le renforcement de sa contribution à la croissance économique ;
 - de lutter plus efficacement contre l'émigration de plus en plus importante des personnes actives les plus performantes du secteur informel vers l'étranger ;
- Situation de référence :
 - Faible qualité de la plupart des emplois existant dans ce secteur, en termes aussi bien de productivité, de rémunération, de durabilité et de respect des normes sociales minimales ;

- Nombre excessif de travailleurs par rapport au niveau et à la valeur de la production de biens et services par les unités économiques individuelles ou collectives exerçant dans le secteur ;
 - Exploitation insuffisante des opportunités de création d'emplois décents dans le secteur.
- Lignes d'intervention :
- Evaluation des programmes publics de développement en cours de réalisation dans le secteur informel, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois, sur le revenu du travail et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des actifs ;
 - Elaboration d'un programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le secteur ;
 - Mise en œuvre du programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le secteur.

V.2.3.- INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA STRATEGIE

N°	PROGRAMMES	INDICATEURS VERIFIABLES
2.1.	Appui au développement des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le sous-secteur de l'agriculture	Validation du document d'évaluation des effets sur l'emploi des programmes publics de développement du sous-secteur de l'agriculture Validation du document d'élaboration d'un programme national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le sous-secteur de l'agriculture Mise en œuvre du Programme national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le sous-secteur de l'agriculture
2.2.	Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement	Validation du document d'évaluation des effets sur l'emploi des programmes publics de développement de la pêche, de l'élevage et de l'environnement Validation du document de programme national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans la pêche, l'élevage et l'environnement Mise en œuvre du Programme national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans la pêche, l'élevage et l'environnement
2.3.	Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le secteur informel	Validation du document d'évaluation des effets sur l'emploi des programmes publics de développement du secteur informel Validation du document de programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le secteur informel Mise en œuvre du Programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le secteur informel

V.3.- STRATEGIE 3 : "DEVELOPPEMENT DE PROGRAMMES PUBLICS OPERATIONNELS DE CREATION D'EMPLOIS (SPECIFIQUES, MINISTERIELS, SPECIAUX, REGIONAUX,...)"

V.3.1.- DEFINITION ET OBJECTIF GENERAL

Le DSRP-2 est bâti autour de l'ensemble des stratégies de développement sous la responsabilité de l'Etat, celles-ci étant opérationnalisées par des projets et programmes. Il sert ainsi de référence au Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) qui récapitule et met en cohérence tous les projets et programmes, sous la contrainte des ressources financières disponibles sur les plans interne et externe. Dans ce cadrage à la fois stratégique et opérationnelle, l'emploi n'est pas pris en compte comme un objectif physique à atteindre, mais reste au statut d'effet induit par la réalisation des investissements programmés.

La Stratégie n°3 de la NPNE consiste :

- d'une part, à **mesurer, analyser et mettre en perspective les effets directs, indirects et induits des grands programmes public de développement sectoriel sur la création d'emploi** dans le pays, dans le but d'évaluer les performances de l'Etat dans ce domaine et d'identifier et de mettre en œuvre les actions et mesures propres à les optimiser ;
- d'autre part, à **évaluer, renforcer et élargir les objectifs, champs et moyens des programmes de création directe d'emplois mis en œuvre par certains ministères assurant la tutelle de catégories de demandeurs d'emploi défavorisés** sur les marchés du travail nationaux et/ou en situation de surchômage relatif, de façon à optimiser les performances de l'Etat dans les domaines concernés.

Elle a pour objectif général l'**amélioration quantitative et qualitative du niveau et de la structure économique et professionnelle des emplois directs créés par les projets et programmes de développement mis en œuvre sous la responsabilité du Gouvernement**, en conformité avec les objectifs du DSRP-2 en matière de croissance et de réduction de la pauvreté. Cette stratégie vient en appui aux stratégies n° 1 et 2 précédentes et montre la mesure dans laquelle le Gouvernement veut montrer l'exemple en matière de création d'emploi dans ses propres opérations d'investissement.

V.3.2.- OBJECTIFS SPECIFIQUES ET JUSTIFICATIONS DES PROGRAMMES

Les programmes composant la Stratégie n° 3 sont les suivants, chacun étant présenté avec ses principaux éléments descriptifs.

Programme 3.1. : "Evaluation et Optimisation des créations d'emplois dans les grands programmes publics de développement à moyen terme"

- **Objectif spécifique** : Quantifier et qualifier les créations d'emploi occasionnées par la réalisation de grands programmes publics tels que l'APIX, l'AATR, le PDIS, le PDEF, le PSAOP, le PEPAM, l'ADM, l'AGETIP, le PNDL, etc...
- **Résultat spécifique** : Le niveau, la structure et l'évolution des créations d'emploi par les grands programmes d'investissements publics sont déterminés sur la période 2006-2010 et leurs contributions directes sur la création de revenus du travail et sur la réduction de la pauvreté dans leurs zones respectives d'impact mesurée et analysées dans la perspective de leur ajustement éventuel pour le futur DSRP-3.

- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'optimiser le rendement en termes de créations d'emploi des programmes considérés, qui représentent des investissements de plusieurs dizaines sinon de plusieurs centaines de milliards de francs CFA et mobilisent ainsi la quasi-totalité des ressources financières de l'Etat ;
 - de renforcer la rentabilité économique et sociale des programmes considérés en procédant, le cas échéant, à des recadrages dans la planification et la gestion de leurs investissements.

- Situation de référence :
 - Niveau de connaissance très insuffisante de la quantité et la qualité des emplois créés par les programmes considérés, alors que leur différentes activités opérationnelles mobilisent des effectifs souvent très importants de travailleurs ;
 - Exploitation insuffisante des opportunités de création d'emplois décents par les programmes considérés.

- Lignes d'intervention :
 - Evaluation des programmes publics considérés en cours de réalisation, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des travailleurs recrutés et Formulation d'actions et de mesures complémentaires pour l'amélioration des performances quantitative et qualitative des programmes publics considérés (promotion active de l'emploi décent) ;
 - Mise en œuvre des actions et des mesures complémentaires formulées pour l'amélioration des performances quantitatives et qualitatives des programmes publics considérés.

Programme 3.2. : "Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Jeunesse"

- Objectif spécifique : Contribuer à l'amélioration des performances économiques, financières, techniques et sociales des programmes mis en œuvre par les structures relevant du Ministère chargé de la Jeunesse (ANEJ, FNPJ, OFEJBAN).

- Résultat spécifique : Les performanes économiques, financières, techniques et sociales des programmes du Ministère de la Jeunesse se traduisent par un nombre de plus en plus important de jeunes demandeurs d'emploi durablement insérés dans les circuits de production de biens et services.

- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de valider les nombreuses initiatives mises en œuvre en faveur des jeunes ;
 - de soutenir plus activement les efforts actuellement déployés par les structures du Ministère en faveur de l'insertion économique des jeunes ;
 - de renforcer la rentabilité économique, financière et sociale des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère, dans le but d'améliorer les revenus des jeunes et de renforcer leur contribution à la croissance et au développement économique national ;
 - de lutter plus efficacement contre l'exode des zones rurales vers les capitales régionales et des villes moyennes vers Dakar ;
 - de lutter plus efficacement contre l'émigration de plus en plus importante des jeunes parmi les plus performants vers l'étranger.

- Situation de référence :
 - Faible niveau des ressources mises à la disposition du Ministère chargé de la Jeunesse pour le financement de ses programmes de prise en charge de la demande des jeunes en matière d'emploi ;
 - Performances non optimisées des programmes du Ministère en matière de création d'emplois et de revenus durables ;
 - Exploitation insuffisante de la disponibilité et de la motivation des jeunes à s'investir dans le développement économique de leurs terroirs.
- Lignes d'intervention :
 - Evaluation des programmes d'emploi du Ministère chargé de la Jeunesse actuellement en cours de réalisation, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des jeunes ;
 - Elaboration d'un programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Jeunesse ;
 - Mise en œuvre du programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Jeunesse.

Programme 3.3. : "Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Femme"

- Objectif spécifique : Contribuer à l'amélioration des performances économiques, financières, techniques et sociales des programmes mis en œuvre par des structures relevant du Ministère chargé de la Femme, en particulier le Fonds de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FPEF).
- Résultat spécifique : Les performances économiques, financières, techniques et sociales des programmes du Ministère de la Femme se traduisent par un nombre de plus en plus important de femmes demanderesse d'emploi durablement insérées dans les circuits de production de biens et services.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de soutenir plus activement les efforts actuellement déployés par les structures du Ministère en faveur de l'insertion économique des femmes ;
 - de renforcer la rentabilité économique, financière et sociale des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère, dans le but d'améliorer les revenus des femmes et de renforcer leur contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement économique national ;
 - de lutter plus efficacement contre le niveau encore élevé de l'inactivité des femmes aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines et périurbaines.
- Situation de référence :
 - Nombreuses initiatives mises en œuvre en faveur de l'emploi des femmes ;
 - Faible niveau des ressources mises à la disposition du Ministère chargé de la Femme pour le financement de ses programmes de prise en charge de la demande des femmes en matière d'emploi ;
 - Performances non optimisées des programmes du Ministère en matière de création d'emplois et de revenus durables ;
 - Exploitation insuffisante de la disponibilité et de la motivation des femmes à s'investir sur le terrain économique.

- Lignes d'intervention :
 - Evaluation des programmes d'emploi du Ministère chargé de la Femme actuellement en cours de réalisation, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des femmes ;
 - Elaboration d'un programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Femme ;
 - Mise en œuvre du programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Femme.

Programme 3.4. : "Evaluation et Développement de la Convention nationale Etat-Entreprises pour la Promotion de l'Emploi"

- Objectif spécifique : Diversifier le champ d'intervention de la Convention Nationale Etat-Entreprises pour la Promotion de l'Emploi (CNPE) et Renforcer ses performances en direction des demandeurs d'emploi ayant des difficultés d'insertion sur les marchés du travail.
- Résultat spécifique : Les performances de la CNPE en matière d'insertion des jeunes dans les entreprises sont renforcées sur le double plan quantitatif et qualitatif et la prise en charge d'autres catégories de demandeurs d'emploi en situation difficile (personnes handicapées, travailleurs déflatés, chômeurs de longue durée, travailleurs néo-retraités, femmes,...) progressivement assurée dans le cadre de la Convention.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'améliorer substantiellement l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement secondaire général, de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement supérieur et ne disposant pas d'une expérience professionnelle ;
 - d'aider de façon pratique à l'insertion des personnes handicapées et à celle des femmes victimes de comportements discriminatoires sur les marchés du travail et disposant ou non d'une expérience professionnelle ;
 - d'appuyer les efforts de réinsertion des travailleurs licenciés pour raisons économiques et des travailleurs nouvellement retraités, par des actions de requalification, d'essaimage et de mise à la disposition des petites entreprises sous-encadrées.
- Situation de référence :
 - Existence de difficultés structurelles en matière d'insertion des jeunes dans les entreprises, pour cause d'expérience professionnelle et/ou de compétences professionnelles jugées insuffisantes par les offreurs d'emploi ;
 - Faible niveau de collaboration entre les systèmes de production de diplômés (tous ordres d'enseignement confondus) et les secteurs de création d'emploi (entreprises de toutes natures) ;
 - Exploitation insuffisante des opportunités de formation en entreprise pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi.
- Lignes d'intervention :
 - Audit détaillé du dispositif juridique, administratif et financier de mise en œuvre de la Convention Nationale Etat-Entreprises pour la Promotion de l'Emploi actuellement en vigueur ;

- Conception d'une nouvelle CNPE (avec définition d'objectifs quantifiés et extension sectorielle et géographique) et Evaluation de ses coûts et avantages économiques et financiers pour les participants (signataires et bénéficiaires) ;
- Mise en œuvre budgétisée de la nouvelle CNPE sur la période 2011-2015.

Programme 3.5. : "Evaluation et Développement d'un Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)"

- **Objectif spécifique** : Favoriser, grâce à des moyens techniques, financiers et fiscaux appropriés, l'utilisation systématique de méthodes, matériels et équipements gros utilisateurs de la main-d'œuvre nationale dans les réalisations des travaux par les entreprises.
- **Résultat spécifique** : Les informations techniques et financières fiables et probantes relatives à l'utilisation des méthodes, matériels et équipements gros utilisateurs de main-d'œuvre sont directement accessibles pour les investisseurs nationaux candidats, dans le cadre d'un Programme spécifique de promotion et d'appui.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de collecter et traiter les informations scientifiques, techniques, économiques et financières sur les technologies HIMO existant sur le marché, pour les mettre à la disposition des entrepreneurs nationaux ;
 - d'organiser et de coordonner les demandes d'accès aux technologies HIMO en provenance des petites et moyennes entreprises nationales, aussi bien dans le secteur moderne que dans les secteurs informel et rural.
- **Situation de référence** :
 - Insuffisante information des entrepreneurs nationaux sur l'existence de technologies HIMO performantes et financièrement rentables, plus avantageuses que les technologies très capitalistiques plus courantes ;
 - Insuffisante promotion des technologies HIMO auprès des petites et moyennes entreprises des secteurs économiques traditionnels, le secteur informel notamment.
- **Lignes d'intervention** :
 - Actualisation du Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) ;
 - Développement et Mise en œuvre de Plans d'actions annuels du Programme HIMO 2011-2015.

Programme 3.6. : "Formulation et Mise en œuvre d'un Programme de Promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour"

- **Objectif spécifique** : Coordonner et Optimiser la réalisation des opérations de retour-réinsertion des travailleurs sénégalais émigrés volontaires pour leur retour au Sénégal, dans le cadre de projets économiques.
- **Résultat spécifique** : Les réalisations économiques des projets de retour-réinsertion des travailleurs sénégalais émigrés volontaires sont nombreuses, rentables et pérennes, et leur contribution est positive sur la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, le développement des économies locales et l'amélioration de la balance des paiements.

- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de réorienter l'utilisation des transferts financiers des travailleurs émigrés vers des secteurs à impact économique plus important que leurs secteurs habituels d'investissement (habitat, lieux de culte, transport, cérémonies familiales, sociales ou religieuses,...) ;
 - d'accélérer le rythme de montage des projets de retour-réinsertion de travailleurs émigrés, notamment avec les pays ayant conclu des accords ou conventions ad hoc avec le Gouvernement du Sénégal ;
 - d'améliorer l'exécution et la gestion des projets de retour-réinsertion, pour les rendre financièrement et économique plus rentables pour les intéressés ;
 - de lutter plus efficacement contre l'émigration de plus en plus importante des personnes actives les plus performantes.

- Situation de référence :
 - Concentration excessive des investissements effectués à partir des transferts des travailleurs sénégalais émigrés sur des secteurs à impact économique relativement faible ;
 - Inexistence d'un cadre de planification stratégique et opérationnelle des projets économiques de retour-réinsertion ;
 - Appui technique, commercial et financier de la part des structures de l'Etat jugé insuffisant par les promoteurs de projets de retour-réinsertion.

- Lignes d'intervention :
 - Etat des lieux en matière de financement des projets de retour-réinsertion des travailleurs émigrés et Evaluation des actions et mesures mises en œuvre par les différents intervenants publics, privés et associatifs ;
 - Elaboration d'un Programme public national de promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour ;
 - Mise en œuvre du Programme public national de promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour.

Programme 3.7. : "Formulation et Mise en œuvre d'un Programme spécial d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels libérés par les ministères chargés de la Sécurité intérieure et extérieure"

- Objectif spécifique : Coordonner et Optimiser la réalisation des opérations de réinsertion des anciens personnels militaires ou policiers libérés du service actif, dans le cadre de projets économiques.

- Résultat spécifique : Les réalisations économiques des projets de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif sont nombreuses, rentables et pérennes, et leur contribution est positive sur la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, le développement des économies locales et la préservation de la sécurité des populations.

- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de proposer des emplois durables et rémunérateurs aux anciens personnels militaires ou policiers libérés du service actif, pour leur permettre de mieux exploiter les connaissances et compétences acquises dans l'armée, la gendarmerie ou la police ;
 - d'accélérer et diversifier le nombre de projets de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif ;

- d'améliorer l'exécution et la gestion des projets de réinsertion, pour les rendre financièrement et économique plus rentables pour les intéressés ;
 - de lutter plus efficacement contre l'insécurité dans les villes.
- Situation de référence :
 - Effectifs annuels de plus en plus importants de personnels militaires ou policiers libérés du service actif et sans qualifications professionnelles pertinentes pour les entreprises ;
 - Inexistence d'un cadre de planification stratégique et opérationnelle des projets économiques de réinsertion de ces personnels, bien que certaines structures aient mis en place des cellules d'appui ;
 - Appui technique, commercial et financier de la part des structures de l'Etat encore insuffisant pour les promoteurs de projets de réinsertion.
 - Lignes d'intervention :
 - Etat des lieux sur le financement des projets de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif et Evaluation des actions et mesures mises en œuvre par les différents intervenants publics, privés et associatifs ;
 - Elaboration d'un Programme public national d'appui à la promotion d'entreprises de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif ;
 - Mise en œuvre du Programme national d'appui à la promotion d'entreprises de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif.

Programme 3.8. : "Appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de promotion d'emploi dans les collectivités locales"

- Objectif spécifique : Coordonner et Optimiser la réalisation des programmes des collectivités locales (régions, communes de ville, communes d'arrondissement, communautés rurales) en matière de promotion de l'emploi, dans le cadre de projets de développement économique, social ou culturel.
- Résultat spécifique : Plusieurs collectivités locales disposent d'un programme spécial de promotion de l'emploi, notamment en faveur des catégories de personnes très actives mais défavorisées sur le marché du travail (jeunes, femmes, émigrés,...).
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'équilibrer le développement économique du pays, en luttant contre la concentration des opportunités d'affaires dans la région de Dakar et en favorisant, a contrario, la création d'emplois décents dans les autres régions ;
 - de rendre plus attractives les régions autres que Dakar, par le développement des économies locales, la création de richesses et de revenus du travail ;
 - d'apporter un appui technique et financier aux initiatives de promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi actuellement en cours ;
 - de lutter plus efficacement contre l'exode de plus en plus important des personnes actives les plus performantes vers Dakar ou vers l'étranger.
- Situation de référence :
 - Quasi inexistence, dans les régions autres que Dakar, d'opportunités économiques durables procurant des emplois décents suffisamment bien rémunérés pour retenir les personnes actives dans leurs terroirs ;

- Très grande rareté d'initiatives de promotion de l'emploi décent dans les collectivités locales, notamment celles de l'intérieur ;
 - Exploitation insuffisante des possibilités de développement d'activités créatrices d'emplois décents dans les collectivités locales.
- Lignes d'intervention :
- Revue des économies régionales et locales et Evaluation des initiatives régionales et locales publiques, privées et associatives de promotion de l'emploi décent en cours de réalisation ;
 - Elaboration d'un programme public national d'appui à la promotion des initiatives régionales et locales de promotion de l'emploi décent ;
 - Mise en œuvre du programme public national d'appui à la promotion des initiatives régionales et locales de promotion de l'emploi décent.

V.3.3.- INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA STRATEGIE

N°	PROGRAMMES	INDICATEURS VERIFIABLES
3.1.	Evaluation et Optimisation des créations d'emplois dans les grands programmes publics de développement à moyen terme	Validation du document d'évaluation des effets des programmes publics sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail
3.2.	Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Jeunesse	Validation du document d'évaluation des effets des programmes d'emploi du Ministère chargé de la Jeunesse sur la création d'emplois en faveur des jeunes
		Validation du document d'élaboration d'un programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Jeunesse
		Mise en œuvre du Programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Jeunesse
3.3.	Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Femme	Validation du document d'évaluation des effets des programmes d'emploi du Ministère chargé de la Femme sur la création d'emplois en faveur des femmes
		Validation du document d'élaboration d'un programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Femme
		Mise en œuvre du Programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Femme
3.4.	Evaluation et Développement de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi	Validation du document d'audit du dispositif de mise en œuvre de la Convention Nationale pour la Promotion de l'Emploi
		Validation du document de conception et d'analyse coûts-avantages d'une nouvelle CNPE pour les parties prenantes

		Mise en place des budgets annuels de la nouvelle CNPE sur la période 2011-2015
3.5.	Evaluation et Développement d'un Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)	Validation du document d'actualisation du Programme de promotion des Investissements HIMO
		Mise en œuvre de la Phase-test du Programme HIMO pour 2010
		Mise en œuvre de Programmes élargis annuels HIMO 2011 - 2015
3.6.	Formulation et Mise en œuvre d'un Programme de Promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour	Validation du document d'étude diagnostique du système d'appui et de financement des projets de retour-réinsertion des travailleurs émigrés
		Validation du document de Programme de promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour
		Mise en œuvre du Programme public de promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour
3.7.	Formulation et Mise en œuvre d'un Programme spécial d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels libérés par les ministères chargés de la sécurité	Validation du document d'étude diagnostique du système d'appui et de financement des projets de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif
		Validation du document de Programme d'appui à la promotion d'entreprises de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif
		Mise en œuvre du Programme national d'appui à la promotion d'entreprises de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif
3.8.	Appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de promotion d'emploi dans les collectivités locales	Validation du document d'étude de développement des économies régionales et locales et Evaluation des initiatives de promotion de l'emploi décent en cours de réalisation
		Validation du document de programme public national d'appui à la promotion des initiatives régionales et locales de promotion de l'emploi décent
		Mise en œuvre du Programme public national d'appui à la promotion des initiatives régionales et locales de promotion de l'emploi décent

V.4.- STRATEGIE 4 : "RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET AMELIORATION DU SYSTEME DE GESTION DES MARCHES DU TRAVAIL"

V.4.1.- DEFINITION ET OBJECTIF GENERAL

Les ambitions de la NPNE dépendent pour leur concrétisation, dans une très large mesure, d'une Administration publique de l'Emploi en capacité de remplir les missions qu'elle tient des dispositions de la loi et du règlement et/ou de l'organisation institutionnelle de l'Etat. Il apparaît à cet égard que le faible nombre d'actions et de mesures consacrées à l'emploi dans le DSRP-2 est largement dû aux insuffisances d'analyse et de capacités de propositions d'une Administration publique de l'Emploi dépourvue de moyens humains, financiers et matériels, même si les moyens juridiques à sa disposition ne sont pas négligeables. Ses déficits en systèmes et outils techniques de gestion des marchés du travail sont la manifestation de cette situation.

La Stratégie n°4 de la NPNE porte :

- d'une part, sur le **renforcement des capacités humaines, financières, matérielles, techniques et juridiques du Ministère chargé de l'Emploi**, dans le but d'améliorer ses performances dans l'ensemble de la chaîne de responsabilités et pour la mettre en situation d'assumer sa mission de gérer la NPNE ;
- d'autre part, sur la **conception et la mise en place de systèmes et outils de planification, de gestion et de suivi-évaluation de la NPNE** dans toutes ses dimensions stratégiques et opérationnelles pour lesquelles l'Administration publique de l'Emploi sera sollicitée.

Elle a ainsi pour objectif général la **mise à niveau de l'Administration publique de l'Emploi, sur le double plan quantitatif et qualitatif**, en conformité avec la philosophie d'intervention du DSRP-2 qui confère aux ministères techniques la responsabilité de conduire les programmes prévus dans leurs secteurs ou domaines, dès lors qu'ils ont été validés.

Cette stratégie a une portée transversale par rapport aux trois stratégies précédentes.

V.4.2.- OBJECTIFS SPECIFIQUES ET JUSTIFICATIONS DES PROGRAMMES

Les programmes composant la Stratégie n°4 sont les suivants, chacun étant présenté avec ses principaux éléments descriptifs.

Programme 4.1. : "Conception et Mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités du Ministère chargé de l'Emploi"

- **Objectif spécifique** : Mettre en place une Administration publique de l'Emploi (Ministère chargé de l'Emploi) dotée des moyens humains, financiers et matériels nécessaires pour l'accomplissement des missions, rôles et responsabilités particulièrement lourdes qui lui sont dévolues dans l'organisation de l'Etat et qu'elle est actuellement dans l'incapacité d'assumer avec toute l'efficacité et l'efficience requises par les nouvelles exigences de la bonne gouvernance publique.
- **Résultat spécifique** : Les moyens humains, financiers et matériels de l'Administration publique de l'Emploi sont augmentés dans le cadre d'une programmation triennale.

- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de reconstruire une Administration nationale de l'Emploi capable de répondre de façon performante aux sollicitations des acteurs des marchés du travail, notamment les chefs d'entreprise, les demandeurs d'emploi et les établissements de formation ;
 - de stopper le mouvement actuel de désertification humaine, avec les départs réguliers de cadres expérimentés vers d'autres ministères ou autres institutions valorisant mieux leurs qualifications et compétences professionnelles.

- **Situation de référence** :
 - Insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines de l'Administration de l'Emploi, avec des départs récurrents de cadres supérieurs et moyens découragés par le manque de perspectives professionnelles et de moyens de motivation du personnel ;
 - Insuffisance des ressources matérielles et financières de l'Administration de l'Emploi, du fait de plusieurs années consécutives de sous-budgétisation de ses besoins par l'Etat.

- **Lignes d'intervention** :
 - Audit organisationnel, fonctionnel et technique de l'Administration de l'Emploi et Formulation de propositions de restructuration, d'un programme de recrutements de personnels de haut niveau, d'un plan de formation et d'un plan de motivation ;
 - Mise en œuvre des propositions et recommandations de l'audit de l'Administration de l'Emploi, dans le cadre d'une programmation triennale.

Programme 4.2. : "Conception et Mise en œuvre d'un Programme d'enquêtes sur les marchés du travail"

- **Objectif spécifique** : Assurer la collecte des informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la conduite des analyses et évaluations de la situation de l'emploi sous toutes ses formes, dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

- **Résultat spécifique** : Les informations quantitatives et qualitatives nécessaires sont collectées dans des conditions garantissant la conduite des analyses, évaluations et revues périodiques de la situation de l'emploi.

- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'actualiser les informations statistiques disponibles sur le niveau, la situation et l'évolution passée de l'emploi dans le pays ;
 - de combler les lacunes existant en matière d'informations statistiques sur l'emploi et les revenus du travail dans les secteurs informel et rural ;
 - de disposer de projections fiables à moyen terme sur l'évolution de l'emploi et la dynamique des marchés du travail.

- **Situation de référence** :
 - Informations sur l'emploi souvent trop globales et/ou trop anciennes pour pouvoir être utilisées dans la formulation d'actions ou de mesures de politique, stratégie ou programme sur l'emploi ;
 - Trop grand nombre d'estimations souvent contradictoires existant actuellement sur l'emploi et les revenus du travail, faute de données incontestables tirées d'enquêtes récentes.

- Lignes d'intervention :
 - Réalisation d'un recensement national par sondage portant sur l'emploi, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur moderne (Fonction publique, secteur parapublic, secteur privé, secteur associatif,...) ;
 - Réalisation d'une enquête nationale par sondage portant sur l'emploi, le temps de travail, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur rural ;
 - Réalisation d'une enquête nationale par sondage portant sur l'emploi, le temps de travail, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur informel ;
 - Réalisation d'une enquête nationale par sondage portant sur les caractéristiques professionnelles et sociodémographiques des demandeurs d'emploi et sur leurs besoins en matière de formation et d'emploi ;
 - Réalisation d'un recensement national sur la situation de l'emploi, conjointement avec le recensement général de la population.

Programme 4.3. : "Actualisation, Renforcement et Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles"

- Objectif spécifique : Mettre en place l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles destiné à gérer la base unique de données intégrée sur l'emploi, favoriser les échanges d'expériences entre acteurs, aider à la décision et organiser une veille scientifique, technique et professionnelle sur les relations entre l'emploi et la formation dans les entreprises.
- Résultat spécifique : L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles est fonctionnel sur l'ensemble du pays.
- Justifications : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - d'unifier les différentes bases de données partielles et disparates sur l'emploi et la formation existant actuellement dans différents ministères et institutions administratives autonomes ;
 - d'instituer un lieu d'informations certifiées et d'échanges argumentées entre les acteurs des marchés du travail (entreprises, travailleurs, Direction de l'Emploi, systèmes publics d'enseignement et de formation, organisations de demandeurs d'emploi, ...).
- Situation de référence :
 - Disponibilité d'une étude de faisabilité de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles auprès de la Direction de l'Emploi ;
 - Existence de projets d'observatoires dans d'autres ministères ou institutions publiques concernées ;
 - Existence de bases de données partielles et indépendantes sur l'emploi à la Direction de l'Emploi, au Ministère de la Jeunesse et autres institutions.
- Lignes d'intervention :
 - Etat des lieux et Evaluation des bases de données et autres systèmes d'information sur les relations Emploi / Formation existant ou envisagés par les administrations et autres institutions publiques ;
 - Actualisation et Renforcement du projet d'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles du Ministère chargé de l'Emploi ;
 - Validation technique et politique et Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles.

Programme 4.4. : "Actualisation, Renforcement et Mise en œuvre des outils techniques, financiers et de communication complémentaires pour la gestion des marchés du travail"

- **Objectif spécifique** : Mettre en place les systèmes et outils complémentaires à l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles et devant permettre de disposer de bases de connaissances plus grandes et d'assurer une gestion plus efficace des marchés du travail nationaux, sectoriels et régionaux, notamment en ce qui concerne les relations entre l'emploi et la formation dans les entreprises.
- **Résultat spécifique** : Le ROME, le FNAE, les CIEL et la SNE sont actualisés et mis en place, en appui aux actions relevant de la responsabilité du Ministère chargé de l'Emploi.
- **Justifications** : il est devenu nécessaire, urgent et/ou pertinent
 - de conclure la démarche participative ayant conduit à l'élaboration du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME) et la formulation des Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local (CIEL) ;
 - de mieux doter le Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) pour lui permettre d'assumer ses missions d'appui financier aux promoteurs de projets ;
 - d'actualiser le projet d'une Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) destinée à mieux assurer les missions dévolues au Service de la Main-d'œuvre ;
 - de renforcer les échanges participatifs déjà engagés au cours des dernières années, à l'occasion de l'élaboration de ces nouveaux systèmes et outils de gestion de l'emploi ;
 - de réinstaurer les Semaines Nationales de l'Emploi (SNE) comme moments de communication externe, de contact sur le terrain et de dialogue avec les demandeurs d'emploi.
- **Situation de référence** :
 - Existence d'un planning d'élaboration de répertoires pour certaines branches d'activité toujours en attente d'un tel outil de gestion ;
 - Disponibilité, auprès de la Direction de l'Emploi, d'une étude de faisabilité concluante pour la mise en place de l'Agence Nationale Pour l'Emploi ;
 - Absence d'actions de communication externe et d'échanges sur le terrain de la part du Ministère chargé de l'Emploi ;
 - Insuffisance des dotations du Fonds National d'Action pour l'Emploi, au regard de l'ampleur de ses objectifs ;
 - Existence de fonds de financement de projets de création d'emploi dans d'autres Ministères, qui risquent de venir en concurrence avec le Fonds National d'Action pour l'Emploi sur ses terrains d'intervention.
- **Lignes d'intervention** :
 - Actualisation et Renforcement du projet de Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois ;
 - Réévaluation, Actualisation et Développement du projet de Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local ;
 - Actualisation et Renforcement du projet d'Agence Nationale Pour l'Emploi ;
 - Renforcement des ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi, avec une programmation triennale ;
 - Validation technique et politique et Mise en place du ROME, de l'ANPE, des CIEL et des Semaines Nationales de l'Emploi.

V.4.3.- INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA STRATEGIE

N°	PROGRAMMES	INDICATEURS VERIFIABLES
4.1.	Conception et Mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités du Ministère chargé de l'Emploi	<p>Validation du document d'audit de l'Administration de l'Emploi et de formulation de propositions de restructuration, de recrutements, de formation et de motivation du personnel</p> <p>Mise en œuvre des propositions et recommandations de l'audit de l'Administration de l'Emploi, dans le cadre d'une programmation triennale.</p>
4.2.	Conception et Mise en œuvre d'un Programme d'enquêtes sur les marchés du travail	<p>Validation du rapport sur le recensement national par sondage portant sur l'emploi, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur moderne</p> <p>Validation du rapport d'enquête nationale par sondage portant sur l'emploi, le temps de travail, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur rural</p> <p>Validation du rapport d'enquête nationale par sondage portant sur l'emploi, le temps de travail, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur informel</p> <p>Validation du rapport d'enquête nationale par sondage portant sur les caractéristiques professionnelles et sociodémographiques des demandeurs d'emploi et sur leurs besoins en matière de formation et d'emploi</p> <p>Validation du rapport sur le recensement national sur la situation de l'emploi (dans le cadre du Recensement général de la Population)</p>
4.3.	Actualisation, Renforcement et Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles	<p>Validation du document sur l'état des lieux et d'évaluation des bases de données et autres systèmes d'information sur les relations Emploi/Formation</p> <p>Validation du document d'actualisation et de renforcement du projet d'ONEQP</p> <p>Mise en place de l'ONEQP</p>
4.4.	Actualisation, Renforcement et Mise en œuvre des outils techniques complémentaires pour la gestion des marchés du travail	<p>Validation du document d'actualisation et de renforcement du projet de ROME</p> <p>Validation du document Réévaluation, et de développement du projet de CIEL</p> <p>Validation du document d'actualisation et de renforcement du projet d'ANPE</p> <p>Renforcement des ressources du FNAE, avec une programmation triennale ;</p> <p>Mise en place du ROME, de l'ANPE, des CIEL et des Semaines Nationales de l'Emploi</p>

VI.- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (HORS FINANCEMENT)

VI.1.- PRINCIPES DIRECTEURS ET CADRE DE PLANIFICATION

VI.1.1.- PRINCIPES DIRECTEURS

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi faisant partie intégrante de la Stratégie d'Accélération de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCA et SRP), les principes directeurs qui guident sa mise en œuvre sont ceux du DSRP-2 : proximité, faire-faire, transparence, participation, équité, célérité, subsidiarité, complémentarité et de synergie.

Ces principes se renforcent, au demeurant, par la nature du domaine sur lequel porte la NPNE, à savoir l'emploi qui est nécessairement, par définition, la résultante d'actions concertées entre l'Etat qui met en place des incitations et des créateurs d'emploi qui se déterminent en toute indépendance et sur la base de leurs propres critères. Pour cette raison, le respect des principes de transparence, de participation et de célérité constitue une exigence fondamentale.

VI.1.2.- CADRE DE PLANIFICATION

La mise en œuvre de la NPNE fait l'objet d'une planification en deux étapes :

- un **Plan d'Actions prioritaires couvrant 2010**, qui est l'année terminale du DSRP-2

Il regroupe l'ensemble des lignes d'intervention portant sur :

- la mise en œuvre des plans d'opération annuels des programmes de promotion de l'emploi existant actuellement (Convention nationale pour la Promotion de l'Emploi, FNAE, ANEJ, FNPJ, OFEJBAN, FNPEF, ...), sous réserve qu'ils aient été préalablement validés conformément à leurs procédures internes ;
 - la réalisation des missions d'audit organisationnel, technique et financier et/ou d'évaluation des performances économiques et sociales au titre du renforcement, de l'élargissement et/ou du développement des programmes en cours ;
 - et la réalisation de missions de formulation pour la mise en place de nouveaux programmes d'emploi déjà identifiés et en complément ou en substitution des programmes existants.
- un **Plan d'Actions quinquennale couvrant les années 2011 à 2015**, qui devrait être la période de mise en œuvre du futur DSRP-3.

Il comprend l'ensemble des lignes d'intervention portant sur :

- la continuation de la mise en œuvre des plans d'opération annuels des programmes de promotion de l'emploi existant actuellement, qui auront été au préalable éventuellement recadrés et réorientés au terme des études d'audit ou d'évaluation conduites et validées en 2010 ;
- la mise en place et la réalisation des nouveaux programmes d'emploi favorablement évalués en 2010 et validés sur le double plan technique et politique par les instances compétentes.

Les plans d'actions 2010 et 2011-2015 sont présentés en annexe.

VI.2.- CADRE INSTITUTIONNEL

En conformité avec les dispositions régissant l'organisation institutionnelle du DSRP-2, la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi prévoit la répartition des fonctions, rôles et responsabilités définis ci-après.

VI.2.1.- PILOTAGE ET COORDINATION

Les fonctions relevant du pilotage de la NPNE sont assurées par :

- **Un Haut Conseil de l'Emploi** placé sous la présidence du Chef de l'Etat. Cet organe tient deux sessions ordinaires par an et est chargé
 - de la définition des objectifs annuels globaux de la NPNE en termes de créations d'emploi par l'économie et de leur répartition entre les différents stratégies et programmes, entre les différents secteurs et entre les régions ;
 - de l'appréciation des indicateurs d'impact définis pour chacune des stratégies de la NPNE ;
 - du réajustement des stratégies et programmes de la NPNE, au vu des résultats enregistrés ;
 - de la définition de nouveaux stratégies et programmes que nécessiterait l'évolution de la situation de l'emploi dans le pays.

Il regroupe notamment, en plus du Chef de l'Etat :

- l'ensemble des Membres du Gouvernement,
- des membres désignés du Sénat et de l'Assemblée Nationale et du Conseil économique et social,
- les Conseillers spéciaux du Chef de l'Etat et du Premier Ministre,
- les représentants des organisations patronales les plus représentatives,
- les représentants des partenaires techniques et financiers,
- les représentants des organisations de travailleurs les plus représentatives,
- les représentants des organisations de demandeurs d'emploi les plus représentatives
- ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales les plus représentatives.

Son secrétariat est assuré conjointement par le Ministre chargé de l'Emploi et par le Ministre chargé de l'Economie.

- **Un Conseil interministériel sur l'Emploi** placé sous la présidence du Premier Ministre. Cet organe tient quatre sessions ordinaires par an (soit une par trimestre), dont deux sont consacrées à la préparation des travaux du Haut Conseil de l'Emploi. Il est chargé :
 - de la coordination administrative et technique des interventions des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre de la NPNE ;
 - du suivi des objectifs annuels globaux de la NPNE en termes de créations d'emploi et de la définition des calendriers d'activités opérationnelles ;
 - du suivi-évaluation des actions et mesures définies au titre des stratégies et programmes de la NPNE ;

Il regroupe notamment, en plus du Premier Ministre :

- le Ministre chargé de l'Emploi,
- le Ministre chargé de l'Economie,
- les autres Membres du Gouvernement directement concernés par les questions d'emploi,
- les Conseillers spéciaux du Chef de l'Etat et du Premier Ministre directement concernés par les questions d'emploi,
- les représentants des organisations patronales les plus représentatives,
- les représentants des organisations de travailleurs les plus représentatives
- ainsi que les représentants des organisations de demandeurs d'emploi les plus représentatives.

Son secrétariat est assuré conjointement par le Ministre chargé de l'Emploi et par le Ministre chargé de l'Economie.

- **Un Comité technique intersectoriel sur l'Emploi** placé sous la présidence conjointe du Directeur de l'Emploi au Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des organisations professionnelles et du Directeur de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique du Ministère de l'Economie et des Finances. Cet organe tient autant de sessions que nécessaire, à la diligence de ces deux Présidents, dont quatre sont consacrées à la préparation des travaux du Conseil interministériel sur l'Emploi. Il est chargé de l'examen de l'ensemble des questions techniques, financières, juridiques et administratives intéressant la mise en œuvre de la NPN, afin de leur trouver des solutions appropriées.

La composition du Comité technique intersectoriel sur l'Emploi est fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Emploi et du Ministre chargé de l'Economie. Son secrétariat est assuré conjointement par la Direction de l'Emploi du Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles et par l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique (UCSPE) du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Comité technique intersectoriel sur l'Emploi tient également lieu de "Comité national intersectoriel de suivi pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté de l'Union Africaine".

La nature, la composition et les règles de fonctionnement des organes sectoriels, régionaux et locaux correspondants sont fixés par arrêté du Ministre chargé de l'Emploi. Ils sont en conformité avec le système mise en place pour le DSRP-2.

VI.2.2.- GESTION OPERATIONNELLE

Elle est du ressort de la Direction de l'Emploi, conformément aux missions et attributions qui sont fixées par le décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles.

Celle-ci met en place des organes appropriés de collaboration avec les autres structures du même Ministère, des autres Ministères, des collectivités locales et de toutes autres institutions intéressées et dont la participation à la gestion de la NPNE est génératrice de performance. La composition et les modalités de fonctionnement des organes ad hoc sont fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Emploi.

VI.3.- SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

VI.3.1.- INSTITUTIONNALISATION

Le suivi-évaluation de la NPNE est effectué dans le cadre du suivi-évaluation du DSRP.

La NPNE comprend **4 stratégies**, pour **23 programmes** comportant **66 lignes d'intervention** au total. Une fois développée, elle comprendra plusieurs centaines d'actions élémentaires et activités pratiques dont il faudra assurer périodiquement le suivi et l'évaluation.

Par ailleurs, la question de l'emploi est un domaine central pour toute stratégie d'accélération de la croissance économique et pour toute stratégie de réduction durable de la pauvreté. Elle ne peut pas être réduite à un ensemble de mesures d'accompagnement des stratégies et programmes de création de richesses.

Pour ces deux raisons et dans le but d'assurer une prise en charge efficace de la NPNE, il est institué un **5^{ème} groupe de travail spécifique chargé du suivi-évaluation de l'emploi dans le DSRP-2**. Il vient compléter les 4 groupes formant le dispositif national de suivi de la SRP et pourrait suivre également la mise en œuvre des éventuelles actions et mesures relatives à la formation professionnelle, au travail et la sécurité sociale.

VI.3.2.- SUIVI ANNUEL

Il sera effectué dans le cadre de la revue du DSRP-2 qui est réalisée chaque année. De façon à rester dans la logique de programmation du DSRP-2, le **Plan d'Action 2010** sera intégré au DSRP-2 révisée en juin-juillet 2009 et fera ainsi partie de la revue prévue en mi-2010.

Le **Plan d'Actions à Moyen Terme 2011-2015** sera inclus dans le Plan d'Actions Prioritaires du futur DSRP-3 ou dans le dispositif en tenant lieu et suivi et évalué dans ce cadre.

VI.3.3.- EVALUATION

Evaluation ex ante :

Pour être pris en compte dans la NPNE, tout programme doit avoir fait l'objet d'une évaluation préalable validée et concluante destinée à mesurer et analyser ses effets directs en termes de création d'emplois productifs, rémunérateurs et durables au profit des demandeurs d'emploi sénégalais. L'évaluation portera également sur ses coûts et avantages pour l'économie et pour la société, notamment pour les catégories d'agents impactées et les catégories sociodémographiques ciblées en priorité par le Gouvernement.

Evaluation à mi-parcours / Evaluation ex post :

Sous réserve de conformité avec le système qui sera mis en place pour le suivi-évaluation du futur DSRP-3, chacun des programmes du Plan d'Actions à Moyen Terme 2011-2015 de la NPNE fera l'objet :

- d'une évaluation succincte à mi-parcours, en 2013
- et d'une évaluation finale détaillée à son terme, en 2015.

VI.4.- SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le Ministère chargé de l'Emploi mettra en place un **Plan général de Communication** en accompagnement de la mise en œuvre de la NPNE, notamment de ses deux plans d'actions.

Ce Plan de Communication comprendra :

- un volet "**Communication interne**" destiné à l'information, à la sensibilisation et à la communication en direction des personnels de structures du Ministère, aux niveaux national, régional et local ;
- un volet "**Communication externe**" destiné à l'information, à la sensibilisation et à la communication en direction des personnels des autres structures ministérielles partenaires et de l'ensemble des autres parties prenantes publiques, privées ou associatives nationales, internationales ou étrangères.

Un **Réseau national des Acteurs de l'Emploi** sera mis en place dans le cadre de l'animation de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles. Le site WEB de l'ONEQP sera également mis à disposition.

VI.5.- COUT ET FINANCEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

VI.5.1.- STRUCTURE DU COUT

La répartition du coût total ²⁴ de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi est la suivante.

NATURE DES DEPENSES	PLAN D'ACTION 2010	PLAN D'ACTION 2011-2015	TOTAL	
			MONTANTS	% ²⁵
Etudes	1 230 000 000			11,3
Enquêtes	850 000 000			7,8
Opérations ²⁶	8 000 000 000			73,5
Moyens techniques ²⁷	800 000 000			7,4
TOTAL	10 880 000 000			100,0

VI.5.2.- FINANCEMENT

La NPNE étant une composante du DSRP, la question de son financement est réglée dans ce cadre, conformément à la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide publique au développement et à l'Accord-Cadre relatif aux Appuis budgétaires (ACAB).

²⁴ En Francs CFA.

²⁵ Ces pourcentages portent uniquement sur le Plan d'Action 2 010, en attendant que les estimations financières concernant le Plan d'Action 2 011 – 2 015 soient complétées.

²⁶ Ressources pour le financement de projets de création d'emplois (FNAE).

²⁷ Financement de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles.

ANNEXES

A.- PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (2 010)

PROGRAMMES OPERATIONNELS	LIGNES D'INTERVENTION	DELAIS DE REALISATION		COUTS ESTIMATIFS (en Millions FCFA)	MO ²⁸ PRINCIPAL	MO ²⁹ ASSOCIES
		Début	Fin			
I.- PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES						
1.1.- Intégration de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques	1.1.1.- Conception d'un modèle d'analyse de la situation de l'emploi intégrable au cadrage macroéconomique du DSRP	Janvier	Mars	20,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	1.1.2.- Elaboration de cadrages annuels rétrospectifs (2006-2009) pour reconstituer l'historique de la situation de l'emploi sous l'angle macroéconomique	Avril	Juin	30,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
1.2.- Etablissement des comptes nationaux annuels de l'emploi	1.2.1.- Evaluation rétrospective (2006-2010) des ressources financières et des dépenses fiscales consacrées par l'Etat et ses démembrements à l'Administration de l'Emploi et au financement des actions et mesures de promotion directe de l'emploi	Janvier	Mars	50,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	1.2.2.- Définition d'une stratégie de financement public de l'emploi, en conformité avec les objectifs fixés en matière d'emploi par la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi, dans le cadre du futur DSRP	Avril	Juin	10,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
1.3.- Mise en place de régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents	1.3.1.- Evaluation juridique, technique et économique du Code des Impôts et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme	Janvier	Mars	50,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	1.3.2.- Evaluation juridique, technique et économique du Code des Douanes et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme	Janvier	Mars	50,0	Ministère Emploi	Ministère Finances

²⁸ Maître d'œuvre

²⁹ Maîtres d'œuvre

1.4.- Mise en place d'une réglementation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale plus favorable à la création d'emplois et à la formalisation progressive de l'économie	1.4.1.- Evaluation juridique, technique et économique du Code du Travail et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme	Janvier	Mars	50,0	Ministère Emploi	
	1.4.2.- Evaluation juridique, technique et économique du Code de la Sécurité sociale et de ses textes d'application du point de vue de la promotion de l'emploi dans l'économie et Mise en place d'actions et de mesures de réforme	Janvier	Mars	50,0	Ministère Emploi	
1.5.- Elaboration et Mise en œuvre d'un C.D.S.M.T. pour le Ministère chargé de l'Emploi	1.5.1.- Elaboration d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi	Avril	Juin	15,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
1.6.- Elaboration d'une Loi d'orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale	1.6.1.- Elaborer une Politique Nationale de Sécurité sociale prenant en compte les nouveaux enjeux et défis de l'économie et de la société sénégalaises et en conformité avec les objectifs du DSRP	Avril	Juin	20,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	1.6.2.- Elaboration participative et Validation politique d'une Loi d'Orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale	Juillet	Septembre	10,0	Ministère Emploi	
1.7.- Conception et Mise en place d'un Système d'évaluation des effets directs, induits et indirects sur l'emploi des projets et programmes de développement économique et social	1.7.1.- Conception d'un modèle d'évaluation des effets directs, induits et indirects des projets et programmes publics de développement sur l'emploi (sous toutes ses formes)	Janvier	Mars	25,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	1.7.2.- Préparation et Vote d'une loi (et adoption de ses textes d'application par le Conseil des Ministres) rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation concluante de son impact sur l'emploi avant toute inscription d'un projet ou programme de développement dans le PTIP et dans le DSRP	Avril	Juin	5,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
1.8.- Mise en place, dans le Nouveau Code des Marchés publics, d'un système de préférence plus favorable à l'emploi national	1.8.1.- Etude rétrospective (par sondage) des emplois nationaux créés dans le cadre des marchés exécutés depuis l'avènement du Code des Marchés publics	Avril	Juin	30,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	1.8.2.- Evaluation juridique et technique du Code des Marchés publics et des textes assimilés du point de vue de leurs capacités à promouvoir l'emploi national	Avril	Juin	50,0	Ministère Emploi	Ministère Finances

	1.8.3.- Elaboration d'actions et de mesures de réforme du Code des Marchés publics dans une perspective de promotion active de l'emploi national	Juillet	Septembre	10,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
II.- APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES TRADITIONNELS						
2.1.- Appui au développement des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le sous-secteur de l'agriculture	2.1.1.- Evaluation des effets des programmes publics de développement du sous-secteur de l'agriculture sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des actifs	Avril	Juin	50,0	Ministère Emploi	Ministère. Agriculture
	2.1.2.- Elaboration d'un programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le sous-secteur de l'agriculture	Juillet	Septembre	20,0	Ministère Emploi	Ministère Agriculture
2.2.- Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement	2.2.1.- Evaluation des programmes publics de développement de la pêche, de l'élevage et de l'environnement, du point de vue de leurs effets sur la création d'emploi et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des actifs	Avril	Juin	50,0	Ministère Emploi	- Ministère Elevage - Min. Pêche - Min. Envir.
	2.2.2.- Elaboration d'un programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans la pêche, l'élevage et l'environnement	Juillet	Septembre	20,0	Ministère Emploi	- Min. Elev. - Min. Pêche - Min. Envir.
2.3.- Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le secteur informel	2.3.1.- Evaluation des programmes publics de développement en cours de réalisation dans le secteur informel, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois, sur le revenu du travail et sur l'amélioration des conditions de travail des actifs	Avril	Juin	50,0	Ministère Emploi	Min. Secteur informel
	2.3.2.- Elaboration d'un programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le secteur informel	Juillet	Septembre	20,0	Ministère Emploi	Min. Secteur informel
III.- DEVELOPPEMENT DE PROGRAMMES PUBLICS OPERATIONNELS DE CREATION D'EMPLOIS						
3.1.- Evaluation et Optimisation des créations d'emplois dans les grands programmes publics de développement à moyen terme	3.1.1.- Evaluation des programmes publics en cours de réalisation, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des travailleurs recrutés et Formulation d'actions et de mesures complémentaires pour l'amélioration des performances des programmes	Avril	Juin	50,0	Ministère Emploi	Ministère Finances

3.2.- Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Jeunesse	3.2.1.- Evaluation des programmes d'emploi du Ministère chargé de la Jeunesse actuellement en cours de réalisation, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des jeunes	Avril	Juin	75,0	Ministère Emploi	- Ministère Jeunesse - Ministère Finances
	3.2.2.- Elaboration d'un programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Jeunesse	Juillet	Septembre	25,0	Ministère Emploi	- Ministère Jeunesse - Ministère Finances
3.3.- Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Femme	3.3.1.- Evaluation des programmes d'emploi du Ministère chargé de la Femme actuellement en cours de réalisation, du point de vue de leurs effets sur la création d'emplois et sur l'amélioration de la qualité et des conditions de travail des femmes	Avril	Juin	75,0	Ministère Emploi	- Ministère Femme - Ministère Finances
	3.3.2.- Elaboration d'un programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Femme	Juillet	Septembre	25,0	Ministère Emploi	- Ministère Femme - Ministère Finances
3.4.- Evaluation et Développement de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi	3.4.1.- Audit détaillé du dispositif juridique, administratif et financier de mise en œuvre de la Convention Nationale Etat-Entreprises pour la Promotion de l'Emploi actuellement en vigueur	Janvier	Mars	40,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
	3.4.2.- Conception d'une nouvelle CNPE (avec définition d'objectifs quantifiés et extension sectorielle et géographique) et Evaluation de ses coûts et avantages économiques et financiers pour les participants (signataires et bénéficiaires)	Avril	Juin	15,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
3.5.- Evaluation et Développement d'un Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre	3.5.1.- Actualisation du Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)	Janvier	Mars	15,0	Ministère Emploi	- Ministère Finances - Min. Infra-structures
3.6.- Formulation et Mise en œuvre d'un Programme de Promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour	3.6.1.- Etat des lieux en matière de financement des projets de retour-réinsertion des travailleurs émigrés et Evaluation des actions mises en œuvre par les différents intervenants publics, privés et associatifs	Janvier	Mars	25,0	Ministère Emploi	- Ministère Finances - Ministère Emigrés
	3.6.2.- Elaboration d'un Programme public national de promotion d'entreprises d'insertion/réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour	Avril	Juin	10,0	Ministère Emploi	Ministère Finances

3.7.- Formulation et Mise en œuvre d'un Programme spécial d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels libérés par les ministères chargés de la Sécurité intérieure et extérieure	3.7.1.- Etat des lieux sur le financement des projets de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif et Evaluation des actions et mesures mises en œuvre par les différents intervenants publics, privés et associatifs	Janvier	Mars	25,0	Ministère Emploi	-Min. Forces Armés - Ministère Intérieur - Ministère Finances
	3.7.2.- Elaboration d'un Programme public national d'appui à la promotion d'entreprises de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif	Avril	Juin	10,0	Ministère Emploi	-Min. Forces Armés - Ministère Intérieur - Ministère Finances
3.8.- Appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de promotion d'emploi dans les collectivités locales	3.8.1.- Revue des économies régionales et locales et Evaluation des initiatives régionales et locales publiques, privées et associatives de promotion de l'emploi décent en cours de réalisation	Avril	Juin	60,0	Ministère Emploi	- Ministère Collect. Loc. - Ministère Finances
	3.8.2.- Elaboration d'un programme public national d'appui à la promotion des initiatives régionales et locales de promotion de l'emploi décent	Juillet	Septembre	20,0	Ministère Emploi	- Ministère Collect. Loc. - Ministère Finances
IV.- RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET AMELIORATION DU SYSTEME DE GESTION DES MARCHES DU TRAVAIL						
4.1.- Conception et Mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités du Ministère chargé de l'Emploi	4.1.1.- Audit organisationnel, fonctionnel et technique de l'Administration de l'Emploi et Formulation de propositions de restructuration, d'un programme de recrutements de personnels de haut niveau, d'un plan de formation et d'un plan de motivation	Janvier	Mars	50,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
4.2.- Conception et Mise en œuvre d'un Programme d'enquêtes sur les marchés du travail	4.2.1.- Réalisation d'un recensement national par sondage portant sur l'emploi, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur moderne (Fonction publique, secteur parapublic, secteur privé, secteur associatif,...)	Avril	Juin	100,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	4.2.2.- Réalisation d'une enquête nationale par sondage portant sur l'emploi, le temps de travail, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur rural	Juillet	Septembre	250,0	Ministère Emploi	Ministère Finances

	4.2.3.- Réalisation d'une enquête nationale par sondage portant sur l'emploi, le temps de travail, la formation, la productivité et les revenus de travail dans le secteur informel	Juillet	Septembre	150,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	4.2.4.- Réalisation d'une enquête nationale par sondage portant sur les caractéristiques professionnelles et sociodémographiques des demandeurs d'emploi et sur leurs besoins en matière de formation et d'emploi	Octobre	Décembre	250,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
4.3.- Actualisation, Renforcement et Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles	4.3.1.- Etat des lieux et Evaluation des bases de données et autres systèmes d'information sur les relations Emploi / Formation existant ou envisagés par les administrations et autres institutions publiques	Janvier	Mars	30,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
	4.3.2.- Actualisation et Renforcement du projet d'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles du Ministère chargé de l'Emploi	Avril	Juin	10,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
	4.3.3.- Validation technique et politique et Mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications professionnelles	Juillet	Septembre	800,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
4.4.- Actualisation, Renforcement et Mise en œuvre des outils techniques, financiers et de communication complémentaires pour la gestion des marchés du travail	4.4.1.- Actualisation et Renforcement du projet de Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois	Avril	Juin	100,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
	4.4.2.- Réévaluation, Actualisation et Développement du projet de Centres d'Initiatives pour l'Emploi Local	Avril	Juin	25,0	Ministère Emploi	- Ministère Collec. Loc. - Ministère Finances
	4.4.3.- Actualisation et Renforcement du projet d'Agence Nationale Pour l'Emploi ;	Avril	Juin	10,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	4.4.4.- Renforcement des ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi, avec une programmation triennale	Juillet	Septembre	2 500,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
	Actualisation et Mise à niveau du Plan d'Action à Moyen Terme (2 011 – 2 015)	Octobre	Décembre	0,0	Ministère Emploi	Ministère Finances

B.- PLAN D' ACTIONS A MOYEN TERME (2 011 – 2 015)

PROGRAMMES OPERATIONNELS	LIGNES D'INTERVENTION	DELAIS DE REALISATION		COUTS ESTIMATIFS (en Millions FCFA)	MO ³⁰ PRINCIPAL	MO ³¹ ASSOCIES
		Début	Fin			
I.- PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES						
1.1.- Intégration de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques	1.1.3.- Mise en œuvre du modèle d'analyse de la situation de l'emploi dans les cadrages macroéconomiques du DSRP	2 011	2 015	125,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
1.2.- Etablissement des comptes nationaux annuels de l'emploi	1.2.3.- Evaluation prospective (2011-2015) des ressources financières et des dépenses fiscales consacrées par l'Etat et ses démembrements à l'Administration de l'Emploi et au financement des actions et mesures de promotion directe de l'emploi	2 011	2 015	200,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
1.5.- Elaboration et Mise en œuvre d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi	1.5.2.- Mise en œuvre du Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme pour le Ministère chargé de l'Emploi, sur la base des objectifs du futur DSRP-3	2 011	2 015	50,0	Ministère Finances	Ministère Emploi
II.- APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES TRADITIONNELS						
2.1.- Appui au développement des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le sous-secteur de l'agriculture	2.1.3.- Mise en œuvre du programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le sous-secteur de l'agriculture	2 011	2 015		Ministère Emploi	Ministère Agriculture
2.2.- Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement	2.2.3.- Mise en œuvre du programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans la pêche, l'élevage et l'environnement	2 011	2 015		Ministère Emploi	- Ministère Elevage - Min. Pêche - Min. Envir.

³⁰ Maître d'œuvre

³¹ Maîtres d'œuvre

2.3.- Appui au développement d'emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le secteur informel	2.3.3.- Mise en œuvre du programme public national d'appui pour le développement de l'emploi décent dans le secteur informel	2 011	2 015		Ministère Emploi	Ministère Secteur informel
III.- DEVELOPPEMENT DE PROGRAMMES PUBLICS OPERATIONNELS DE CREATION D'EMPLOIS						
3.1.- Evaluation et Optimisation des créations d'emplois dans les grands programmes publics de développement à moyen terme	3.1.2.- Mise en œuvre des actions et des mesures complémentaires formulées pour l'amélioration des performances quantitatives et qualitatives des programmes publics considérés	2 011	2 015	250,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
3.2.- Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Jeunesse	3.2.3.- Mise en œuvre du programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Jeunesse	2 011	2 015		Ministère Emploi	- Ministère Jeunesse - Ministère Finances
3.3.- Evaluation et Développement des programmes d'emploi mis en œuvre par le Ministère chargé de la Femme	3.3.3.- Mise en œuvre du programme d'appui pour le développement des programmes d'emploi du Ministère de la Femme	2 011	2 015		Ministère Emploi	- Ministère Femme - Ministère Finances
3.4.- Evaluation et Développement de la Convention nationale Etat-Employeurs pour la Promotion de l'Emploi	3.4.3.- Mise en œuvre budgétisée de la nouvelle CNPE sur la période 2011-2015	2 011	2 015	15 000,0	Ministère Emploi	- Ministère Formation - Ministère Finances
3.5.- Evaluation et Développement d'un Programme de Promotion des Investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre	3.5.2.- Développement et Mise en œuvre de Plans d'actions annuels du Programme HIMO 2011-2015	2 011	2 015		Ministère Emploi	Ministère Infrastructures
3.6.- Formulation et Mise en œuvre d'un Programme de Promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour	3.6.3.- Mise en œuvre du Programme public national de promotion d'entreprises d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour	2 011	2 015		Ministère Emploi	- Ministère Finances - Ministère Emigrés

3.7.- Formulation et Mise en œuvre d'un Programme spécial d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnels libérés par les ministères chargés de la Sécurité intérieure et extérieure	3.7.3.- Mise en œuvre du Programme national d'appui à la promotion d'entreprises de réinsertion des personnels militaires ou policiers libérés du service actif	2 011	2 015		Ministère Emploi	-Min. Forces Armées - Ministère Intérieur - Ministère Finances
3.8.- Appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de promotion d'emploi dans les collectivités locales	3.8.3.- Mise en œuvre du programme public national d'appui à la promotion des initiatives régionales et locales de promotion de l'emploi décent	2 011	2 015		Ministère Emploi	- Ministère Collect. Loc. - Ministère Finances
IV.- RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET AMELIORATION DU SYSTEME DE GESTION DES MARCHES DU TRAVAIL						
4.1.- Conception et Mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités du Ministère chargé de l'Emploi	4.1.2.- Mise en œuvre des propositions et recommandations de l'audit de l'Administration de l'Emploi, dans le cadre d'une programmation triennale	2 011	2 015	4 000,0	Ministère Emploi	Ministère Finances
4.2.- Conception et Mise en œuvre d'un Programme d'enquêtes sur les marchés du travail	4.2.5.- Réalisation d'un recensement national sur la situation de l'emploi, conjointement avec le recensement général de la population	2 011	2 015		Ministère Finances	Ministère Emploi
4.4.- Actualisation, Renforcement et Mise en œuvre des outils techniques, financiers et de communication complémentaires pour la gestion des marchés du travail	4.4.5.- Validation technique et politique et Mise en place de l'ONEQP, du ROME, de l'ANPE, des CIEL et des Semaines Nationales de l'Emploi	2 011	2 015	6 000,0	Ministère Emploi	- Ministère Finances - Ministère Formation

**C.- LISTE DES INDICATEURS D'IMPACT
DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI**

N°	LIBELLES DES INDICATEURS ANNUELS
STRATEGIE 1 : PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES	
1.	Taux de Chômage réel (National)
2.	Taux de Sous-emploi et de Chômage déguisé (National)
3.	Taux de création d'emploi (National)
	Niveau de la Productivité du travail (National)
4.	Niveau du Salaire moyen dans le secteur moderne (National)
5.	Montant moyen de la Rémunération du travail (National)
6.	Part de la Rémunération du travail dans la Valeur ajoutée (National)
7.	Contribution de la Masse salariale à la Croissance économique (National)
8.	Part des Dépenses de promotion de l'emploi dans le DSRP (National)
STRATEGIE 2 : APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS ECONOMIQUES TRADITIONNELS	
1.	Taux de Sous-emploi dans l'Agriculture (National, par Région)
2.	Taux de création d'emploi salarié dans l'Agriculture (National, par Région)
3.	Niveau de la Productivité dans l'Agriculture (National, par Région)
4.	Montant moyen des Revenus du travail dans l'Agriculture (National, par Région)
5.	Part des Revenus du travail dans la Valeur ajoutée dans l'Agriculture (National, par Région)
6.	Taux de Sous-emploi dans les sous-secteurs Pêche-Elevage-Environnement (National, par Région)
7.	Taux de création d'emploi salarié dans les sous-secteurs Pêche-Elevage-Environnement (National, par Région)
8.	Niveau de la Productivité dans les sous-secteurs Pêche-Elevage-Environnement (National, par Région)
9.	Montant moyen des Revenus du travail dans les sous-secteurs Pêche-Elevage-Environnement (National, par Région)
10.	Part des Revenus du travail dans la Valeur ajoutée dans les sous-secteurs Pêche-Elevage-Environnement (National, par Région)
11.	Taux de Sous-emploi dans le Secteur informel (National, par Région)
12.	Taux de création d'emploi salarié dans le Secteur informel (National, par Région)
13.	Niveau de la Productivité dans le Secteur informel (National, par Région)
14.	Montant moyen des Revenus du travail dans le Secteur informel (National, par Région)
15.	Part des Revenus du travail dans la Valeur ajoutée dans le Secteur informel (National, par Région)
STRATEGIE 3 : DEVELOPPEMENT DE PROGRAMMES PUBLICS OPERATIONNELS DE CREATION D'EMPLOIS	
1.	Taux de Chômage réel des jeunes (National, par Région)
2.	Taux de Sous-emploi et de Chômage déguisé des jeunes (National, par Région)
3.	Taux de création d'emploi en faveur des jeunes (National, par Secteur, par Région)
4.	Taux de Chômage réel des femmes (National, par Région)
5.	Taux de Sous-emploi et de Chômage déguisé des femmes (National, par Région)
6.	Taux de création d'emploi des femmes (National, par Secteur, par Région)
7.	Taux d'insertion-réinsertion des travailleurs émigrés (National, par Région)
8.	Taux de réinsertion des anciens militaires et policiers (National, par Région)
9.	Taux de Chômage réel (Région)

10.	Taux de Sous-emploi et de Chômage déguisé (Région)
11.	Taux de création d'emploi (par Région)
12.	Niveau de la Productivité du travail (par Région)
13.	Niveau du Salaire moyen dans le secteur moderne (par Région)
14.	Montant moyen de la Rémunération du travail (Région)
STRATEGIE 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET AMELIORATION DU SYSTEME DE GESTION DES MARCHES DU TRAVAIL	
1.	Part du Budget du Ministère de l'Emploi dans le Budget national de fonctionnement
2.	Part du Budget du Ministère de l'Emploi dans le Budget national d'investissement
3.	Taux de turn-over des cadres supérieurs et moyens du Ministère de l'Emploi
4.	Effectifs de demandeurs d'emploi insérés dans les projets financés par le Fonds National d'Action pour l'Emploi
5.	Pourcentage des stagiaires sous CNPE ³² insérés dans le secteur productif au terme de leurs stages
6.	Pourcentage des demandeurs d'emploi ayant bénéficié des services de placement du Ministère de l'Emploi
7.	Taux de satisfaction des chefs d'entreprise par rapport à l'employabilité des demandeurs d'emploi embauchés

La majeure partie des indicateurs d'impact définis ci-dessus peuvent être obtenus à l'occasion d'une seule enquête nationale (exhaustive ou par sondage). Les indicateurs restants sont des données administratives qu'une Administration publique de l'Emploi réorganisée et dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions sera, sans difficulté, en capacité de fournir chaque année.

³² Convention Nationale Etat/Employeurs pour la Promotion de l'Emploi.